

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ♦ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN ♦ 20 CENTIMES ♦ Compte chèques postaux: Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

## Descendons-nous du singe ?

Le fameux procès de Clayton où l'on a vu des jurés et des juges américains condamner une proposition relative au transformisme et cela au nom de la Bible, a été un éblouissement pour les Européens.

Je parle des Européens en ce qui concerne la question, car, à lire les entretiens de la Presse ce sujet, il demeure évident que la plupart des journalistes français en sont restés au point de vue scientifique à l'A. B. C. d'un écolier très primaire.

De nombreux lecteurs m'ont consulté à ce sujet. Je pourrais les renvoyer à mon ouvrage récent : *Les Confins de la Science et de la Foi*, où la question est amplement traitée, mais tout le monde n'a pas le temps de lire un volume. Le mieux est donc de répondre à tous par la voie de leur journal.

Certains groupes ont leurs racines au début des temps géologiques et jusque dans les assises au delà desquelles il ne reste plus de vestiges de la vie. Pour ceux-là, nous devons nous résigner à l'ignorance de la source. Quant aux autres, ils ont toujours pris naissance d'un seul coup, sans qu'il soit possible de les rattacher à un groupe antérieur. D'où venaient-ils ? pour quel leur apparition soudaine ? C'est encore un mystère.

L'historien du rameau humain n'a pas échappé à cette règle. Mais ici surgit une autre question : l'homme forme-t-il un groupe à part ou doit-il être rattaché aux Primates ?

Si nous acceptons la première théorie, la question est résolue : l'homme ne saurait avoir un singe pour ancêtre. C'est l'opinion de M. Vallette, l'un de nos plus forts anatomistes.

Si, au contraire, l'homme doit être relié à un groupe de primates, le problème doit être résolu d'autre façon. Nous allons voir que la conclusion sera la même que précédemment.

Les Primates, en effet, se divisent en Bimanes et Quadrumanes ; les premiers seraient dérivés des seconds ; mais de quels quadrumanes viendraient-ils ? Ceux-ci sont nombreux et se divisent en singes et en faux singes ou lémuriens.

Disons d'abord qu'au point de vue religieux, il est faux d'affirmer que la Bible nous impose une idée au sujet de la descendance du corps de l'homme. Je m'explique : d'accord avec tous les spiritualistes de tous les temps, les hommes de toutes les religions ne sauraient admettre que l'âme humaine puisse dériver d'une âme animale ; toutes les deux sont de nature différente.

Lors donc qu'on demande si nous descendons du singe, la logique la plus élémentaire nous enseigne que la question est assez mal posée ; il faut dire : Notre corps peut-il descendre de celui d'un singe ?

Le problème, cette fois, est d'ordre purement scientifique ; nous pouvons essayer d'en aborder la solution et si la religion, si la philosophie spiritualiste ne sauraient être en cause dans le débat.

Ainsi aucune idée préconçue ne peut lier à l'avance nos conclusions, encore moins nous les imposer.

Examinons donc la question en toute sérénité.

Reportons-nous à cinquante ans en arrière. A cette époque, le darwinisme régnait en maître et l'on enseignait couramment que l'évolution s'expliquait tout, même la descendance de l'homme.

A n'en pas douter, notre corps descendait de celui d'un singe ; Gibbon, orang ou chimpanzé. De preuves à cette assertion, personne n'en a jamais fourni ; depuis, la roue a tourné, le darwinisme a fait faillite, mais je ne voudrais pas parler de la doctrine ne s'étale pas encore dans plus d'un ouvrage destinés à nos écoliers.

La Thèze actuelle, aucun savant ayant étudié la paléontologie voudrait prendre sur lui de rattacher l'homme à n'importe quel singe ; car leur lignée est connue et ne laisse aucune place à un intermédiaire. Il est donc certain scientifiquement que notre corps ne saurait dériver de celui d'un singe même préhistorique, mais on continuera encore pendant cinquante ans peut-être à nous parler de pithecanthropes et autres faibles inventions de toutes pièces par Hootock, de Morillet et quelques autres.

Les gorilles et chimpanzés n'ayant rien donné, quelques naturalistes se sont réjouis de la nouvelle lignée n'a pas eu de succès. Nous pouvons suivre les lémuriens en remontant jusqu'à l'oligoène (2e phase de l'époque tertiaire). Il faudrait donc admettre qu'avant cette époque, un animal inconnu aurait donné naissance à deux rameaux, l'un destiné aux lémuriens, l'autre à l'homme. Mais alors comment expliquer que la terre nous a conservé les fossiles des premiers et qu'elle s'obstine à nous cacher les squelettes humains.

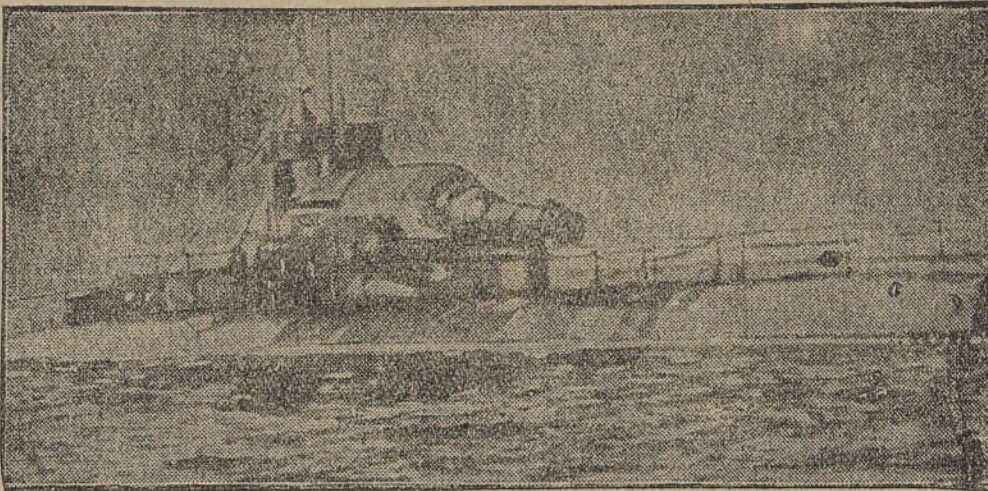
En fait, même en admettant, ce qui n'est pas démontré encore, que l'homme ait vécu à la fin du tertiaire, il aurait la une lignée considérable s'étendant sur un demi-million d'années.

On le voit, notre corps ne peut descendre de celui du singe et il est tout à fait improbable qu'il puisse se rattacher aux faux singes.

De toute manière, la cause est entendue et ce serait faire œuvre anti-scientifique, à l'heure actuelle, d'essayer de rattacher notre corps à celui d'un animal ayant vécu au milieu de l'ère tertiaire.

Conclusion : laissons les savants à leurs travaux et n'allions pas leur faire dire ce qu'ils ne pensent pas.

Abbé MOREUX  
Directeur de l'Observatoire de Bourges.



Le sous-marin anglais M. 1, qui a disparu au cours d'une plongée  
Phot. Rol

Londres, 14 novembre. — L'Amirauté a publié aujourd'hui un communiqué officiel disant qu'on ne peut garder aucun espoir que les officiers et les marins du M-1 soient encore vivants. Un avis a été adressé aux parents de chacun des membres de l'équipage.

Les recherches continuent dans le but de repêcher l'épave et une bouée a été placée à l'endroit où un dragueur de mines a rencontré hier un obstacle qui pourrait être le sous-marin coulé. Samedi prochain, une cérémonie funéraire aura lieu en mer pour honorer la mémoire des disparus.

### Les condoléances du ministre de la marine

Paris, 14 novembre. — Le ministre de la Marine a fait parvenir au Premier Lord de l'Amirauté, la dépêche suivante :

L'apprendre avec une douloureuse émotion que le sous-marin « M-1 » doit être considéré comme perdu. Je vous prie d'agréer mes bien sincères et vives condoléances pour ce deuil auquel la marine française prend une part fraternelle.

## A QUELLE SAUCE SERONS-NOUS MANGÉS ?

### Le projet financier est fortement discuté à la Commission des finances

Paris, 14 novembre. — Dans la première séance qu'elle a tenue aujourd'hui, la commission des finances de la Chambre a discuté les articles 8 à 11 du projet financier ; contribution sur les capitaux mobiliers improductifs et exonérations de la dite contribution. Par 13 voix contre 12, elle a adopté un amendement présenté, à l'article 8, par M. Rameil et ainsi conçu :

Sont exemptés de la contribution les meubles modernes, les objets d'art modernes, les livres des hommes de lettres, les tableaux, sculptures, etc., des artistes vivants.

La commission a adopté sur le même article, un amendement de M. Champetier de Ribes, tendant à exonérer les œuvres d'art données aux musées de l'Etat, des départements et des communes, avec réserve d'usufruit. L'ensemble de l'article 8 a été ensuite adopté par 13 voix contre 11.

À l'article 9 « exonérations », la commission a adopté un amendement de M. Piétri, modifiant un amendement de M. Desjardins. L'amendement de M. Piétri est ainsi conçu :

Les collections qui auront fait l'objet d'un classement spécial par décret et qui seront régulièrement offertes à la visite du public, seront exonérées.

Les articles 10 et 11 ont été adoptés sans débat. Ajoutons qu'un incident assez vif s'est produit au sujet de l'amendement de M. Rameil. M. Vincent Arriol, au nom du groupe socialiste, a protesté contre les dispositions de cet amendement et a posé en quelque sorte la question de confiance, vis-à-vis de ses collègues du Cartel. L'amendement n'en a pas moins été voté, mais il y a lieu d'observer que trois des signataires radicaux-socialistes, ont retirés leurs signatures et voté contre l'amendement.

### Au Conseil des ministres

Paris, 14 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Doumergue. La séance commencée à 13 heures, s'est terminée à 17 heures. Au cours de cette réunion, les membres du gouvernement ont été mis au courant, par le président du Conseil de l'état des travaux parlementaires en ce qui concerne les projets financiers.

À l'issue du Conseil, M. Painlevé, assisté de M. Georges Bonnet, s'est rendu devant la commission des finances de la Chambre, qui avait manifesté le désir de l'entendre.

### Un nouveau coup de théâtre

Paris, 14 novembre. — Un nouveau coup de surprise vient de se produire à la commission des finances. Au moment où revenait la délibération, elle se disposait à examiner le titre relatif à la caisse d'amortissement, elle s'est trouvée en présence d'un nouveau texte dont elle était saisie par le gouvernement, qui, reprenant les articles, y apportait des dispositions nouvelles.

La commission, après une courte délibération, a décidé de suspendre provisoirement ses travaux et de demander au président du Conseil de se rendre devant elle, pour lui donner des explications.

D'autre part, M. Candace, député, a déposé l'amendement suivant au projet de loi : une taxe de 1 % est perçue au profit de la caisse d'amortissement sur tout achat de biens mobiliers ou immobiliers, d'articles et denrées de consommation. La perception de la taxe est payée par l'acheteur et réalisée au moyen d'un timbre émis par l'Etat. Le pain, la viande, le sucre sont exonérés de cette taxe. Un règlement d'administration publique établira les conditions dans lesquelles sera organisé le contrôle des paiements de la taxe.

les termes du projet financier qui sont actuellement soumis à la Chambre. Ajoutons que le Conseil des ministres a amorcé la discussion sur la taxe de l'apprentissage et les tarifs de chemins de fer concernant le transport des marchandises.

### Un amendement de M. Missoffe

Paris, 14 novembre. — M. Michel Missoffe, député de Paris, a déposé sur le bureau de la Chambre, l'amendement suivant au projet financier. Il sera prévu une taxe fiscale de 20 % sur les mutations des immeubles ou des fonds de commerce faites en faveur d'étrangers ou de sociétés étrangères civiles ou commerciales. Dans l'exposé des motifs, M. Missoffe s'exprime en ces termes :

« Au moment où l'on demande un contributionnaire un effort fiscal exceptionnel, on ne s'explique pas que les 3 millions d'étrangers résidents en France ne participent en rien à cet effort. On a singulièrement raison de craindre que l'état actuel du change ne généralise les achats d'immeubles qui avaient défrayé la Chambre précédente à voter la loi du 6 novembre 1923 sur la possession des immeubles en France par des étrangers.

On peut également redouter que les capitaux étrangers cherchent à s'emparer chez nous des affaires industrielles et commerciales. Nous avons l'espoir que la majorité se trouvera encore accrue pour défendre le patrimoine national. »

(Lire la suite en page 2)

### LE GENERAL DEBENEY NE SERAIT PAS REMPLACÉ

Paris, 14 novembre. — Un journal a publié ce matin un article suivant lequel M. Daladier, ministre de la guerre songerait à remplacer le général Debenev, au poste de chef d'Etat-Major général de l'armée, par le général Nollet, ancien ministre de la guerre. Au ministère de la guerre, on déclare que cette information est dénuée de tout fondement.

### Où l'on voit une noyée ressusciter

Compiègne, 14 novembre. — Le 19 février 1924, un pêcheur retirait de l'Oise le cadavre d'une jeune fille ne portant aucune trace de violence. Grâce à la presse, une habitante du département du Nord, Mme Host, ménagère à Hamourt, fut reconnue dans le signalement de la noyée, sa fille Marie-Madeleine Host, 19 ans, qui l'avait quittée en janvier. Mise en présence du cadavre, Mme Host reconnut, dans les traits de la noyée, ceux de sa fille, et précisa sa conviction grâce à une cicatrice que portait son enfant.

L'inhumation fut donc lieu. Le pauvre mère prit le deuil et fit placer une plaque sur la tombe de Marie-Madeleine, inhumée au cimetière de Compiègne. Or, il y a quelques jours, la jeune fille se présentait à Hamourt. Elle expliqua qu'après avoir quitté un ami à Paris, elle était allée à Boulogne-sur-Mer, puis en Algérie.

Dans ses péripéties, elle n'avait pas en connaissance de la découverte dans l'Oise de son pseudo-cadavre, et comme elle avait négligé de donner de ses nouvelles à sa famille, l'enquête se poursuivait. Quoique bien vivante physiquement, la jeune Host n'en est pas moins morte légalement, car son décès a été enregistré à la mairie de Compiègne où il faudra toute une série de formalités pour qu'elle recouvre son état civil.

### UN VIEUX JOURNALIER EST CAMBRIOLÉ

Paris, 14 novembre. — Ces jours-ci, Edmond Garnier, vieux journalier demeurant à Grosy-sur-Cosson, avait placé dans deux boîtes de fer, sous le lit d'une malle, près de 20.000 francs de bons de la défense nationale, de billets de 1.000 et 100 francs et un livre de caisse d'épargne.

Hier, en ouvrant sa malle, il constata que ses économies avaient été volées, bien que la serrure de la malle n'ait pas été fracturée.

### Les ministres sont d'accord dit M. Painlevé

Paris, 14 novembre. — En sortant du Conseil des ministres, le président du Conseil a déclaré que la réunion du Gouvernement avait été interrompue parce qu'il avait été demandé, ainsi que M. Georges Bonnet, ministre du Budget, à la Commission des Finances de la Chambre.

« La séance, a ajouté M. Painlevé, a été presque exclusivement occupée par l'examen de questions concernant le budget et la caisse d'amortissement, car ce sont les points qui retiennent à l'heure actuelle les préoccupations du gouvernement. »

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat sont d'ailleurs complètement d'accord sur

### LA COMÉDIE DU DÉSARMEMENT DE L'ALLEMAGNE EST TERMINÉE

## La Conférence des Ambassadeurs décide "d'atténuer" l'occupation des territoires rhénans

Paris, 14 novembre. — Nous savons maintenant ce que signifie vraiment la politique de Locarno. Les alliés ne consentent pas d'abdiquer, ils se valent aux pieds de l'Allemagne.

Le mot n'est certainement pas trop fort, pour qualifier la scène grotesque qui a achevé aujourd'hui la sinistre comédie du désarmement de l'Allemagne.

Depuis quelques jours, on avait l'impression que la diplomatie pressait le mouvement, afin de donner des satisfactions aux Allemands et de faciliter les ratifications des accords de Locarno.

Deux jours des émissaires allemands étaient venus de Berlin et des négociations très actives avaient lieu. Cependant la réunion de la conférence des ambassadeurs qui devait enregistrer la conclusion, restait fixée à lundi soir.

Mais hier soir, les Allemands ont fait savoir que si une décision n'était pas prise en ce qui concerne Cologne et la révision du statut de la Rhénanie, avant ce soir, la ratification des accords de Locarno serait compromise.

MM. Luther et Stresemann voulaient pouvoir annoncer la nouvelle demain dimanche, jour où les journaux allemands ne paraissent pas.

Dans ces conditions, les alliés se sont prêtés au désir de l'Allemagne. La conférence des ambassadeurs a été convoquée aujourd'hui, si rapidement, que son président, M. Jules Cambon, n'a pu être touché par la convocation.

La séance a donc été présidée par l'ambassadeur d'Italie.

D'autre part, le travail était tellement improvisé, que c'est seulement au cours de la séance qu'un secrétaire de l'ambassade d'Allemagne est venu apporter la formule relative au désarmement.

Pour savoir ce qu'à été cette séance, il suffisait de voir la figure grave et triste que faisait le général Foch, en sortant de la salle des délibérations.

Ah, certainement on a trouvé des formules. Théoriquement, les associations sportives allemandes, ne pourront pas faire d'exercices militaires ; le grand état-major rentrera dans la coulisse ; on réduira un peu le plumet de Von Sekt, les organisations de police casernées seront réduites à une trentaine de mille hommes, qui, naturellement, pourront faire la navette, de façon à se grossir rapidement.

Tout cela sera déterminé dans une note précisée, lundi.

Sans attendre l'enregistrement définitif de l'accord, les alliés ont dès ce soir fait savoir à l'Allemagne que l'évacuation de la zone de Cologne commencerait le 1<sup>er</sup> décembre. On pense qu'elle pourra être achevée dans un délai de deux mois.

D'autre part, on a notifié à l'Allemagne que des modifications importantes vont être apportées au statut de l'occupation des territoires rhénans.

Tout d'abord, l'annuité réciproque et complète, c'est-à-dire des bandits qui ont assassinés les séparatistes rhénans. Ensuite, révision complète des ordonnances, notamment de celles qui ont été publiées au moment de l'occupation de la Ruhr. — Elargissement des pouvoirs des tribunaux Allemands. — Augmentation des facilités de circulation des Allemands.

Tout cela est encore secondaire.

Voici les deux questions essentielles.

Tout d'abord, tous les directeurs de cercles alliés vont être supprimés, c'est-à-dire que tous les fonctionnaires civils seront rappelés de Rhénanie. Il ne restera plus dans le territoire occupé que des militaires.

2<sup>e</sup> Les forces de l'armée d'occupation vont être considérablement réduites.

MM. Stresemann et Luther peuvent vraiment monter au Capitole pour annoncer les concessions faites par les alliés.

Quant aux nationalistes, vous pouvez être bien certain qu'ils ne trouveront dans ces concessions, qu'une nouvelle occasion de surenchérisse.

Nous n'avons pas fini de faire des concessions à la politique de Locarno.

### LE PROCÈS BAJOT-LÉON DAUDET

## La plaidoirie de M<sup>e</sup> de Roux démontre le guet-apens

Paris, 14 novembre. — M. Delest, gérant de l'Action Française, auteur principal de la poursuite aux termes de la loi sur la presse, est défendu par M<sup>e</sup> Vallat. Dans l'ordre des responsabilités, au point de vue juridique, il y a un renversement de la situation de fait, le gérant apparaissant ainsi au premier plan de la poursuite.

**Plaidoirie de M<sup>e</sup> Vallat**

La parole est donc au défenseur de l'auteur principal, avant M<sup>e</sup> de Roux, avocat d'un « complice ».

« Qu'est-ce que M. Delest ? A la vérité, un gérant, d'une assez rare, qui n'est pas l'ordinaire mannequin chargé d'endosser les condamnations au journal. C'est un des collaborateurs de l'Action Française, des plus actifs, à la parole entraînée, journaliste aussi. »

Dans le tableau sommaire de la surveillance, le défenseur relève le fait inexplicable qu'un gamin de 15 ans ait pu remarquer la surveillance, que la présence des policiers ne l'ait pas amené à renoncer à son projet d'entrer dans la boutique, qu'enfin, il ait pu se soustraire aussi facilement à la surveillance de la police que dirigeait MM. Delagrè et Blondel.

Admettre la thèse du meurtre, avait dit M. l'avocat général, ce serait la faillite de la conscience humaine, après les nombreux témoignages recueillis ici.

M. Vallat reprend l'argument à son compte : « Faillite de la conscience humaine, si l'on veut rejeter les preuves accumulées de meurtre et les témoignages recueillis, car si l'on découvre aucun mobile d'intérêt et d'avantage dans les dépositions de Mme Des... de Colomer, de Saché, de Brune, du brigadier Luissier et d'autres... »

« Avec force, le défenseur rappelle les morts mystérieuses de ces vingt dernières années, se rattachant ou que l'on a prétendu se rattacher à des événements politiques. N'ayant pu atteindre ce rude jouteur qu'est Léon Daudet, on a voulu le frapper dans son fils, dans l'espoir de le jeter bas. »

M. Paul Morel, qui fut le défenseur d'Almeida a écrit au défenseur pour affirmer que son client a été tué dans sa cellule, pour que fussent à jamais scellées ses lèvres glacées.

Avec une émotion qui ira jusqu'aux larmes, M<sup>e</sup> Vallat rappelle des souvenirs personnels touchant à la foi de Philippe Daudet. L'audience est suspendue. M. Léon Daudet donne l'accolade au défenseur.

### Plaidoirie de M<sup>e</sup> de Roux

A la reprise, M<sup>e</sup> de Roux a la parole. Il s'agit ici, ni de Léon Daudet ni de Bajot. Il s'agit du fils de Léon Daudet. Il y a des législations où l'on nomme un créateur à la mémoire du disparu. Le père avait pu croire au suicide, mais depuis le jour où il a connu l'enfer où l'enfant était allé, il n'a plus cru au suicide. Il s'agit de savoir, si, par ma voix, il vous convaincra que son fils est un martyr.

Léon Daudet n'existe pas, Bajot encore moins.

M<sup>e</sup> de Roux plaide que derrière Bajot il y a toute autre chose que Bajot. « Vous avez entendu M. Manlier vous dire que pour assigner Léon Daudet, il attendait son heure, et le Flaoutier dire à peu près la même chose, à savoir qu'il attendait d'avoir fini de conférer avec son avocat pour nous assigner aussi. Paroles par trop significatives. » Et le défenseur rappelle que si le procès est venu devant la Cour d'assises, c'est que devant le tribunal correctionnel M. Léon Daudet a sollicité l'indemnité et demandé la juridiction des assises. Ainsi fut déjouée la tentative de Bajot, ainsi de l'humanité, de tenter d'obtenir une condamnation automatique dans le clair obscur d'une chambre correctionnelle.

« Avant de démontrer le martyre de Philippe Daudet, je rechercherai avec vous, messieurs, si Bajot, témoin unique des derniers moments de l'enfant, apparaît comme un témoin sans erreurs et sans contradiction, comme un témoin à qui M. Léon Daudet pouvait accorder sa foi. »

« Il n'est pas nécessaire que nous fassions devant vous la preuve de nos articulations contre tel ou tel autre que Bajot. Votre verdict n'aurait pas une telle signification. Il nous suffira de montrer que l'enfant ne s'est pas suicidé dans le taxi de Bajot. »

### La Conférence des ambassadeurs

Paris, 14 novembre. — La séance de la Conférence des Ambassadeurs a duré de 17 heures à 19 h. 20. A son issue, le communiqué suivant a été remis à la presse :

A la suite des dernières communications reçues du gouvernement allemand, la conférence des ambassadeurs a décidé de tenir une séance aujourd'hui à cinq heures. Au cours de cette séance, la conférence a décidé d'adresser ce soir même une note au gouvernement allemand, pour lui faire connaître les atténuations que les gouvernements alliés ont décidé d'apporter au régime de l'occupation des territoires rhénans.

D'autre part, après avoir pris connaissance des réponses du gouvernement allemand, relatives aux questions du désarmement restées en litige, et considérant que ces communications sont de nature à permettre de procéder à l'évacuation de la zone de Cologne, la conférence a fixé au 1<sup>er</sup> décembre prochain, la date à laquelle commencera cette évacuation.

L'ambassade d'Allemagne en a aussitôt été informée. La conférence se réunira lundi pour arrêter les termes de la lettre par laquelle cette décision sera officiellement confirmée au gouvernement allemand.

### UN CULTIVATEUR EST TUÉ PAR MEURTRE

Toulouse, 14 novembre. — Le cultivateur Raymond Bellevail, âgé de 65 ans, revenant de son travail, lorsque près de Saint-Pierre, il fut pris dans l'obscurité par un malfaiteur par deux électriciens. L'un de ceux-ci, Jean Barreau, âgé de 25 ans, tira un coup de revolver qui atteignit gravement le cultivateur. Jean Barreau et son camarade ont été priés de se tenir à la disposition du parquet.

### Mgr CERETTI SERAIT CRÉ CARDINAL

Rome, 14 novembre. — L'Observateur Romano annonce que le Pape tiendra le 14 décembre, un consistoire secret, pour élever à la dignité de cardinal, différents prélats, notamment Mgr Ceretti, nonce apostolique à Paris ; Mgr Gaspari, nonce au Brésil ; Mgr O'Donnell, archevêque d'Armagh et David, secrétaire de la congrégation des évêques.

### LA RÉVOLUTION CHINOISE

## Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

Le général ZEN XU LIANG qui se serait emparé de Pékin

### Une série de grandes conférences va s'ouvrir à la Ligue des Patriotes

Paris, 14 novembre. — La Ligue des Patriotes a décidé en raison des graves circonstances présentes, de convoquer successivement tous les ligues dans les différents arrondissements de Paris, soit pour des réunions d'organisation, soit pour des conférences de propagande.

La série de grandes conférences s'ouvrira le jeudi 19 novembre, sous la présidence du général de Castelnau, afin de rappeler la doctrine de la L. D. P. et de collaborer efficacement à l'union des forces nationales. Cette conférence traitera donc de la politique nationale de la Ligue qui sera commentée au point de vue intérieur par M. Bourgoin, secrétaire général de la Ligue et au point de vue extérieur par M. Edouard Souffier, député de Paris, membre du comité directeur.

### UN AVION DE LA LIGNE PARIS-LONDRES AMERRIT PRES DE LA COTE

Boulogne, 14 novembre. — L'avion faisant le service de la ligne aérienne Paris-Londres, précédemment signalé comme étant en panne sur la Manche, vient d'être remorqué au port par un bateau. Cet avion avait été obligé d'amerrir à 8 kilomètres de la côte. Le pilote Delalle et son mécanicien seraient sains et saufs.

### UNE BRUME OPAQUE SE REPAND SUR PARIS

Paris, 14 novembre. — Vers midi 10, à l'heure où les employés et ouvriers de la région parisienne commencent le congé de la semaine anglaise, une brume opaque s'est répandue sur la capitale.

Le ciel devient subitement crépusculaire et dans la ville, à cette heure intense, une physique pittoresque aux rues et boulevards de la cité et de la banlieue. Les magasins s'éclaircissent comme à la nuit, autobus et tramways lissent de même.

La circulation aux carrefours se fit plus lente et plus prudence. Mais on ne signala jusqu'ici aucun incident sérieux. Il semblerait au ton gris de la voûte céleste qu'une chute abondante de neige devrait être prochaine.

### Quatre bandits assomment un commis de banque

Metz, 14 novembre. — Un commis de banque, M. Alfred Schneider, de Thionville, a été assailli près de la gare d'Auntn-le-Tiche. Les agresseurs, au nombre de quatre, l'assommèrent et lui enlevèrent sa serviette. Celle-ci ne contenait que des papiers et des objets sans valeur. Une somme de 50.000 francs renfermée dans une poche, avait échappé aux bandits. L'un de ceux-ci, un Italien nommé Borvini, a été arrêté peu après à Thil. Il a dénoncé ses complices qui se sont enfuis en Luxembourg.

### UN CULTEUR EST TUÉ PAR MEURTRE

Toulouse, 14 novembre. — Le cultivateur Raymond Bellevail, âgé de 65 ans, revenant de son travail, lorsque près de Saint-Pierre, il fut pris dans l'obscurité par un malfaiteur par deux électriciens. L'un de ceux-ci, Jean Barreau, âgé de 25 ans, tira un coup de revolver qui atteignit gravement le cultivateur. Jean Barreau et son camarade ont été priés de se tenir à la disposition du parquet.

### Mgr CERETTI SERAIT CRÉ CARDINAL

Rome, 14 novembre. — L'Observateur Romano annonce que le Pape tiendra le 14 décembre, un consistoire secret, pour élever à la dignité de cardinal, différents prélats, notamment Mgr Ceretti, nonce apostolique à Paris ; Mgr Gaspari, nonce au Brésil ; Mgr O'Donnell, archevêque d'Armagh et David, secrétaire de la congrégation des évêques.

Phot. Mouriss CL Paris-Centre

LE PROCÈS BAJOT-DAUDET

La mort, l'atmosphère tendue autour de son père, il a vu tomber un des collaborateurs de son père. Il a vu tomber un des collaborateurs de son père...

DERNIERE HEURE

UN JUGEMENT SCANDALEUX

M. Daudet a perdu son procès devant le jury mais il l'a gagné devant l'opinion publique

Il est condamné à 5 mois de prison, 1.500 francs d'amende et 25.000 francs de dommages-intérêts

L'Affaire commence...

Paris, 14 novembre (1 heure du matin). La réponse du jury est « oui » à toutes les questions. Les circonstances atténuantes sont toutefois admises en faveur de M. Léon Daudet et du général de l'Action Française...

Pendant que se poursuit la délibération au jury, un bouffonnement empilat la salle. M. Léon Daudet dit à M<sup>r</sup> de Roux : — Cela ressemble assez à une élection.

De fait, on dirait la foule féroce des électeurs attendant la proclamation d'un scrutin. Mme Léon Daudet est là. Sa figure contractée dit l'angoisse de l'attente.

Assis à la place d'out il a suivi tous les débats, le visage appuyé sur le bras gauche, Bajot semble avoir perdu de sa placidité. Visiblement, il est gagné par l'éternellement général. Le sentiment de l'incertitude est peut-être un des plus angoissants qui soit.

La guerre du Rif

Fez, 14 novembre. — Groupement de l'Ouest. — Rien à signaler. Groupement du Centre. — Deux familles Ghioua et trente familles Hayana sont rentrées de dissidence. Douze familles Ouled Belghouja se sont présentées au poste d'Aïm-Maouf, et sont reparties dans la montagne pour amener leurs biens.

Notre artillerie a exécuté des tirs de harcèlement sur le centre d'activité ennemie en pays Mezroua et dans le massif des Senadja.

19<sup>e</sup> corps. — Une fraction des Oulissas, au nord de l'Ouergha a été contrainte de faire cause commune avec les Rifains. Par contre, les autres fractions de cette tribu restent fidèles.

Les pertes des contingents dissidents au cours des derniers combats avec les partisans Marnissas, seraient de 32 tués et de 8 blessés.

On signale que les Beni Garfelt de la zone espagnole, manifestent l'intention d'entrer en relation avec les Espagnols. Le mauvais temps a empêché notre aviation de sortir.

Dans le Moyen-Atlas, on signale de violentes tempêtes de neige.

L'incendie du « Néréide »

Toulon, 14 novembre. — D'après les renseignements obtenus jusqu'à présent, il semble bien que l'incendie de la batterie arrière d'accumulateurs du sous-marin « Néréide », doit être attribué à une brusque déflagration de gaz, plutôt qu'à une explosion brisante.

Le chef le plus élevé du Parquet, dans la réquisitoire de non-lieu, n'a-t-il pas noté les inexactitudes et les inexactitudes des déclarations de M. Lannes ?

Suit un tableau des arguments en faveur du meurtre, développé par M. Léon Daudet dans l'Action Française et qui sont trop connus depuis la première audience, pour qu'il soit utile de les rappeler ici.

La ligue républicaine nationale

Paris, 14 novembre. — La deuxième séance de l'assemblée générale de la Ligue Républicaine nationale, s'est tenue ce matin, à la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Marraud, sénateur, ancien président de la République, président de la Ligue.

M. Millerand a prononcé à cette occasion une allocution dans laquelle il a fait appel à tous les républicains nationaux, pour se grouper, s'unir, sous le drapeau de la France, sous la présidence de M. Marraud, sénateur, ancien président de la République, président de la Ligue.

A ALGER, LES COMMUNISTES CESSENT LA GREVE DE LA FAIM

Alger, 14 novembre. — La grève de la faim commença le 11 novembre par la plupart des communistes incarcérés à la prison de Barberousse, s'est terminée hier à midi.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 14 novembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 15 novembre : Région Parisienne. — Conditions sans grand changement.

NOUVELLES BRÈVES

Le capitaine Lemaitre, qui vient de gagner brillamment au 'Elat-Unitis, la coupe d'aviation Liberty-Race, est arrivé à midi à la gare Saint-Lazare.

Revue de la Presse

UN PARTI PERIME

Mais les déclarations des grands Pontifes de la Ligue républicaine nationale, s'ont écoulées, sans aucun effet, sans aucun résultat. Elles ont permis de stabiliser le front en attendant le succès décisif qui dénouera la crise marnissaine.

C'est le résultat dont parle le maréchal Pétain lorsqu'il dit : « Abd el Krim est encoré ». Abd el Krim est encoré parce que la coopération franco-espagnole a donné un heureux résultat, parce que sous l'action combinée des troupes des deux nations quelques tribus ont montré des signes d'assuétude.

LE DEVOIR DE LA MAJORITE

Le Figaro (Lucien Romier) : Jadis on disait que le premier devoir d'un nouveau chef de gouvernement, en régime parlementaire, était d'organiser, non seulement sa majorité, mais son opposition.

LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 14 novembre. — A la commission des Finances, l'audition de M. Painlevé, accompagné de M. Georges Bonnet, s'est prolongée jusqu'à 18 h. 30.

SOUS LE JOUG SOCIALISTE

Le Gaulois (Curtius) : Voilà donc le gouvernement d'accord avec la commission des finances de la chambre pour livrer le pays à l'Internationale socialiste !

VERS LA DISSOLUTION

L'Eclair : M. Painlevé et M. Bonnet étaient d'accord pour déclarer que l'impôt sur le capital ruinait tout, que la pression des socialistes, qui poussent les serfs du Cartel à faire lâcher aussi bien de leurs principes politiques que des intérêts de la France éternelle, pour complaire à leurs amis socialistes, c'est tout de même pousser un peu loin le mépris des définitions et par trop se moquer de ce que parler veut dire.

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier qui retrouve aujourd'hui, grâce au film, une nouvelle jeunesse...

BIBLIOGRAPHIE

CAUSERIE LITTÉRAIRE

On vient de publier (Editions Spes, Paris, prix 12 francs), un Manuel illustré de la littérature catholique en France de 1870 à nos jours.

LE REVIREMENT AMERICAIN

Le Figaro (André Lichtenberger) : Or, voici qu'à la suite de la dernière conférence de Washington et des explications et discussions qui l'ont suivie, se font jour dans la presse des tendances nouvelles.

LE REVIREMENT AMERICAIN

Or, voici qu'à la suite de la dernière conférence de Washington et des explications et discussions qui l'ont suivie, se font jour dans la presse des tendances nouvelles.

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LE REVIREMENT AMERICAIN

Or, voici qu'à la suite de la dernière conférence de Washington et des explications et discussions qui l'ont suivie, se font jour dans la presse des tendances nouvelles.

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

ECHOS

LE CONCORD DU TOBLERONE

Tous les commerçants, chez qui le Toblerone (l'exquise spécialité au chocolat au lait suisse, au miel et aux amandes) est en vente ont reçu la liste complète des points de vente.

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

LES Ducs de Nevers et le Bossu

Parce qu'il est beaucoup question de Nevers dans le roman de Paul Féval, toute une légende neversaise s'est formée autour du Bossu, le chef-d'œuvre du féodal romancier...

# L'âne savant

Le maréchal des logis Lavernot était un gaillard solidement trempé qui avait la réputation de dompter et de dresser les chevaux les plus rétifs. Aucun ne lui résistait.

A la caserne, les hommes l'appelaient le cou-bœuf, et ils le craignaient, car il n'était pas commode.

Un dimanche, Lavernot faisait, en méchant la queue d'une marguerite, une petite promenade mélancolique le long de la rivière lorsque ses pas le conduisirent près d'un campement de bohémien.

Les pauvres diables s'étaient arrêtés en un endroit boisé pour faire reposer leur lamentable cavalerie, laquelle se composait d'un cheval étié et d'un vieux âne qui perdait ses poils.

Deux affreux moulards, vêtus de maillots rayés s'exerçaient à faire des tours d'acrobatie, tandis qu'une jeune fille jonglait avec des chandeliers.

Sur l'une des roulettes, on voyait, tracés en lettres jaunes, ces simples mots : Grand Cirque international.

— Où la prétention va-t-elle se nicher murmura Lavernot, en s'arrêtant un moment devant les forains et en jetant un coup d'œil de côté sur leur cheval.

Soudain, le capitaine parvint à un bonhomme gros et court, à la figure enfumée, qui se taillait de petits morceaux de bœuf bouilli sur un quignon de pain, avançant en disant :

— Je vous reconnais, monsieur le sous-off. — Vraiment, répliqua Lavernot, ironiquement, nous ne sommes pas de la même classe.

— Hureusement pour vous, car si vous aviez, comme moi, cinquante-cinq ans, vous y compris les mois de nourriture, vous auriez moins d'aisance à dresser les chevaux rétifs.

— On ne sait pas. — Je vous ai vu, hier, sur le champ de manœuvres, vous aviez affaire à une bien sale bête, mais vous en êtes arrivé tout de même à bout. Je vous ai admiré.

Lavernot parut flatté, quoique le compliment sortit de la bouche d'un individu pour lequel il avait un mépris mitigé de pitié, un individu qui devait remplir le rôle de jocrisse dans la troupe dont il était le chef.

— Aussi, poursuivit le bonhomme, mon cheval vous fait rire. Eh bien, ne riez pas, j'ai eu plus de mal à éduquer cet animal, qui parait si paisible, que vous à dresser les chevaux les plus vicieux de votre écurie.

Lavernot haussa les épaules : — Vous m'amusez.

— Je ne blague pas, il a été terrible dans sa jeunesse. — Et cet âne, monsieur le sous-off, vous ne connaissez pas le nom de cet âne, hein ?

— Ma foi, je vous dirai que je m'en fiche. — Eh bien, nous l'avons appelé le Bouillant Achille.

— Vraiment... c'est trop de luxe. — Cet âne-là, savez-vous, est d'une intelligence qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Il sait compter jusqu'à vingt et il ne se trompe pas.

— Bouillant Achille, arrivez ici. Comptez jusqu'à vingt devant le militaire et, surtout, ne le trompez pas... Alors l'âne grommela vingt fois la terre, puis il s'approcha de son maître qui lui avait versé du vin dans une petite jatte.

— Ça, monsieur le sous-off, fit le jocrisse, c'est la réponse de Bouillant Achille. Il confond les mots vingt et vin, voilà le secret de ses dispositions pour les mathématiques... Tenez, vous allez voir s'il est intelligent. Un jour, un moutard qui faisait l'école buissonnière a voulu l'enfourcher. Savez-vous ce qu'il a dit Bouillant Achille ?

Il a pris le galop et il est arrivé devant l'école ; mieux que ça : trouvant la porte ouverte, il a conduit le galopin jusqu'au maître. C'est le gosse qui en faisait une tête ! En l'honneur de ce fait vraiment remarquable, l'ingénieur a supprimé jusqu'à nouvel ordre le bonnet d'âne dans son école... par déférence pour le Bouillant Achille.

Le bagout du bohémien commençait à amuser Lavernot, s'approcha du bœuf et lui giffa la croupe. — On dirait qu'il se mange aux vers, votre âne ! — Oh ! ce n'est rien, il est vieux, il perd ses cheveux.

— Et gravement : — Tout vieux qu'il est, monsieur le sous-off, je vous parlie que vous n'en ferez pas ce que vous voulez.

— Vous croyez ? — Tenez, reprit le maître de l'animal en allongeant le bras vers la rivière, il y a ici un gué, n'est-ce pas ? En le traversant, on a de l'eau jusqu'aux genoux. Eh bien, parions l'âpre qui vous ne réussirez pas à faire traverser complètement le gué au Bouillant Achille.

— C'est risible, en vérité. — Risible ! Vraiment, essayez, pour voir Lavernot hésita un moment, tant il lui paraissait ridicule de monter un âne.

— Hein, hein, grand maître, vous avez peur de perdre l'âpre ? Tenez, tenez, tenez ! — Hé, là-bas, pour moi ce sera un bitero curaçao !

— Un bitero curaçao ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

# La vie sportive

## CYCLISME SOCIÉTÉ D'ESCRIME L'ESPERANCE

Au dimanche 22 novembre est fixée la Journée d'escrime annuelle organisée par l'Espérance, tournée au cours de laquelle se disputent différentes épreuves réservées aux seuls tireurs de cette société.

Les deux épreuves importantes sont, dans l'ordre : le challenge Lucien Gaudin et le challenge de Marigny.

## TIR LES CARABINIERS MONTLUÇONNAIS

Malgré la pluie, dimanche dernier, quelques tireurs ont fait de bons résultats surtout au fusil.

Nous donnons ci-dessous le classement provisoire en prenant les tirs des 25 octobre, 1<sup>er</sup> et 8 novembre.

Carabine. — 1. André Ducros, 75 ; 2. Alexandre Laurent, 69 ; 3. Pierre Labreure, 63 ; 4. Gilbert Foucault, 58 ; 5. Georges Hio, 57 ; 6. Robert Raynaud, 49 ; 7. Henri Troubat, 48 ; 8. Charles Daronnat, 43 ; 9. Albert Thuamiaux, 44.

Fusil. — 1. Rémy Hio, 116 ; 2. Henri Michanowski, 115 ; 3. Adrien Gauthier, 114 ; 4. Alexandre Laurent, 116 ; 5. Gilbert Foucault, 115 ; 6. Louis Vénant, 115 ; 7. Marcel Vincent, 114 ; 8. Georges Hio, 113 ; 9. Pierre Labreure, 113 ; 10. Charles Daronnat, 111 ; 11. André Ducros, 110 ; 12. Charles Pasquet, 108 ; 13. Gaston Legrand, 100 ; 14. Gabriel Troubat, 85.

Pistolet. — 1. Robert Morinet, 94 ; 2. Pierre Labreure, 83 ; 3. Albert Thuamiaux, 81 ; 4. Alexandre Laurent, 79 ; 5. François Bontemps, 75.

Conformément au programme-règlement et en raison du mauvais temps de la séance précédente, il y aura tir les dimanches 15 et 22.

## ATHLÉTISME LA LIGUE D'ATHLÉTISME DE BOURGOGNE

Le bureau de la ligue a tenu une réunion au cours de laquelle il a pris les décisions suivantes :

La date du 20 décembre est accordée au S. C. Montcuq pour les challenges Vigoureux, cette épreuve ne devra pas dépasser 8 kilomètres.

La coupe d'encouragement se disputera à Dijon le 27 décembre sur 7 kilomètres au plus. Il y aura cette année un classement spécial pour les prix des places à 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégories. Deux couples seront mises en compétition.

La coupe d'encouragement servira d'élémentaire pour le cross de l'intransigent, réservé cette année aux coureurs des classes non apprises. Le premier aura son voyage payé en espèces. Le second pourra aller disputer la finale à Paris le 10 janvier.

La date du cross de la ligue prévu pour janvier sera fixée après entente avec Montcuq. Le championnat de cross interrégional aura lieu cette année le 28 février en Franche-Comté.

## SOCIÉTÉ D'ESCRIME DE MOULINS

Le comité de la société s'est réuni vendredi sous la présidence de M. Thonier pour fixer le programme à réaliser au cours de la prochaine saison.

Il a décidé de créer de décembre à mai des poules mensuelles d'entraînement, ouvertes aux membres de la société. Les poules auront lieu le premier dimanche de chaque mois et comprendront, en première catégorie, des épreuves de fleuret et d'épée, dotées chacune d'un prix qui sera attribué à la fin de la saison au tirant ayant remporté le plus de victoires.

Une poule de fleuret, dite de seconde catégorie, sera réservée aux débutants. Les trois premiers au classement par victoires recevront également un prix. Les membres honoraires sont invités à assister à cet entraînement.

Le comité a également discuté de l'organisation d'un tournoi de juin, d'un grand tournoi ouvert à tous les escrimeurs, affiliés à la Fédération d'escrime du Centre. De plus, il espère obtenir de la Fédération le soin d'organiser un de ses championnats.

Il compte répéter ainsi dans le public le goût de cet exercice à la fois si salutaire et si passionnant et, en même temps, améliorer la forme de ses tireurs, qui, du reste, ont déjà brillé l'année dernière, remportant 3 des 4 championnats du Centre et voyant même un de leurs membres devenir le plus victorieux du championnat de France de fleuret toutes catégories et scolaires.

propre. Enjambant l'âne, il lui giffa la croupe et le dirigea, tambour battant, vers la rivière. Le Bouillant Achille entra dans l'eau jusqu'au poitrail tandis que Lavernot allongea les jambes presque horizontalement pour ne pas mouiller ses chaussures.

Mais l'âne était à peine arrivé au milieu du gué que son maître, les deux mains en porte-voix, lui cria :

— Bouillant Achille fais le mort ! — A cet ordre impérieux, l'âne, docile, s'écroula.

Lavernot prit un bain complet malgré tous ses efforts pour retenir le Bouillant Achille. Soudainement dressé, les poings brandis, l'écumait aux lèvres.

— Bandid, fulmina-t-il, en marchant vers le forain si je ne me retiens pas, je t'administrerai une de ces racées !... — Puisque je vous l'avais dit que vous ne traverseriez pas le gué sur le Bouillant Achille, fit l'autre d'un air triomphant.

Mais Lavernot, horriblement vexé, n'avait que faire des explications du nomade. Il reprit nerveusement sa marche en roulant des yeux de dogue irrité et en grommelant des injures contre cet imbécile, qui goguenard, lui criait :

— Hé, là-bas, pour moi ce sera un bitero curaçao ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

— Alors, partez, partez, partez ! — Vous n'avez rien de mieux ? — Non, monsieur le sous-off, ce n'est que ça.

# NEVERE NEVERS

## UNION DES STENOGRAPHEURS DE PARIS

Mercredi dernier, les membres de l'Union des sténographes de Paris, système Prevost-Delannoy, section de Nevers, se sont réunis afin de former leur bureau.

La séance a donné les résultats suivants : Mme Meunier, présidente ; M. Albert Guillaud, vice-président ; Mlle Francine Roussillon, trésorière.

Trouvailles. — Réclamer à M. Raymond Girard, 16, rue de Paris, un chien de berger ; Mme Guélot, 9, rue du Rivage, un porte-plume réservoir ; Mme Thibault, 68, rue Félix-Faure, une écharpe de dame ; M. Jacques, 13, rue Bovet, un porte-monnaie contenant une certaine somme et des petites photos ; au bureau de police, un livre en langue anglaise, une tague en métal blanc, une clef.

## LA FÊTE DE L'ARMISTICE

La fête de l'Armistice. — Mercredi dernier, 11 novembre, l'Association des anciens combattants de la commune donnait sa fête annuelle à la messe, à 8 heures, à la paroisse de Notre-Dame, rue de la République, 9.

Après la messe, un cortège se forma qui se rendit au monument élevé à la mémoire des poilus tombés au champ d'honneur, puis, de là, au cimetière où furent fleurées toutes les tombes des héros ramnés du front.

A midi, un banquet copieux et fort bien servi ramena la gaieté et c'est au milieu de la joie générale qu'eurent lieu, sur la place, le feu de sautoir, organisé pour les fillettes des écoles, la course à pied, la course en sac, puis le tirage de la tombola.

Suites. — M. Jean Audin, 42 ans, garde particulier au hameau « Le Canton », s'est tiré un coup de revolver à la tête à la suite de troubles nerveux.

Dans l'enseignement. — Mme Scherrer, institutrice à Rougy, délaçée à Varzy, est nommée institutrice-adjointe au cours complémentaire de Varzy.

La fête nationale du 11 novembre. — Les polus Varziens ont dignement fêté la fête de l'Armistice. Le matin, ils assistèrent au service célébré à la mémoire de leurs camarades tombés au champ d'honneur.

Puis un cortège se forma sur la place et se rendit au cimetière, devant le monument élevé à la mémoire des camarades morts, où eut lieu l'appel des héros.

Après la minute de recueillement le cortège reprit sa marche et se dirigea dans la cour de l'école normale, où pied des plaques élevées à la mémoire des anciens professeurs, les titulaires et élèves-maitres du département. L'appel des morts fut fait par M. le directeur, puis s'éleva l'hymne aux morts, de Victor-Hugo, exécuté par les élèves de l'école. Le cortège reprit pour l'école des vétérans.

A 12 h. 30, un banquet fut servi chez le camarade Denis.

Le soir, un grand bal réunissait tous les polus au hameau de Rougy.

Les ouvriers italiens habitant notre commune ont fait dire un service pour tous les leurs morts pendant la guerre.

Banquet et bal. — Le banquet annuel de la section de P. N. a eu lieu, selon la tradition, le jour anniversaire de l'Armistice. Il fut présidé par le camarade A. Bili, président de la section, entouré de membres du bureau et de membres honoraires. Comme de coutume, le plus grand cordialité y fut la règle. Au champagne, offert généreusement chaque année par M. Parent, membre honoraire, le président présenta un rapport sur l'année écoulée, dans lequel il rappela les succès obtenus par la section pendant l'année 1925, et déclara que la mort ne nous frôlerait plus à chaque instant, que nous allions remettre à une autre époque le moment de nous séparer, que nous contribuons à la réussite de notre fête fit un pressant appel pour le maintien de la camaraderie entre A. C., et but à la prospérité de la société.

Après 8 heures, un bal s'ouvrit qui fut des plus animés et ne se termina qu'aux premières lueurs du jour.

L'anniversaire de l'Armistice. — A 10 h. 30, un nombreux cortège part de la mairie et se rend au domicile du président de la section de P. N. de Sully pour prendre le drapeau.

Après des discours de M. C. de la grande guerre, une couronne est déposée sur le monument aux morts de 1870 par un vieux vétérans, M. Arroy, qui, très ému, prononce une courte allocution.

Le président de P. N. ajoute quelques mots pleins de cœur pour nous A. C. et salue les membres honoraires, comme de coutume.

Le cortège reprend ensuite sa marche et se dirige vers le cimetière. Devant le monument élevé à la mémoire de nos grands morts, on s'amoncelle bientôt de magnifiques chrysanthèmes, à la fois une grave et touchante cérémonie : Appel des morts, poèmes dits avec une émotion recueillie par un pupile, un ascendant un multilés discours du président des P. N.

Enfin, une minute de recueillement lourde de sens, d'émotion et de reconnaissance, permet à chacun de revoir dans un instant fugitif tous les souvenirs de la guerre, et la cérémonie prend fin.

COULANGES-LES-NEVERS Etat civil : Naissances. — Jeanne Milleron, 85 ans, épouse de M. Barthelemy Bélin, maire de Coulanges, demeurant à La Croix.

Naissance. — Berthe Porcher, aux Chaumottes.

Marriage. — Francis Raquet, teneur sur métaux rue Verte, et Hélène Gâteau, au Pont-Patin.

Corvillat-L'Orgueilleux Nominations d'un notaire. — Est nommé notaire à Corvillat-L'Orgueilleux ; M. Marreau, en remplacement de M. Barthel.

ANUNY-EN-BAZOIS La Saint-Hubert. — La société de chasse (président M. Laveau, boucher) prévient ses invités de la messe à la fête de Saint-Hubert aura lieu le dimanche 22 novembre.

Rendez-vous à 7 heures à Anuny. A 9 heures, messe solennelle par les trompes de chasse du Cercle du Bien Ailé de Paris.

Après la messe, repas froid, sonneries, chasse au sautier ; sonneries pendant la chasse, repas à Anuny.

de quoi (et aussi parce que l'on m'a blâmé pour cette affaire de la Sainte-Marie-des-Anges) je rapporte ici nos paroles textuelles.

— Franck, dit-il, rappelez-vous notre pacte. Je n'ai rien à objecter à ce que vous teniez votre langue, ce que je vous engage même à faire par la suite ; mais, d'après mes conventions, vous devez me laisser libre de parler.

Je ne puis m'empêcher de rire ; mais je persistais à l'inventaire de ce qui en sortirait.

— Que le diable en sorte, peu m'en importait, je n'ai toujours exacte ment suivi mes intentions.

Comme chacun sait, ma prédiction se réalisa. Le capitaine n'eut pas plus tôt appris les nouvelles, qu'il coupa son amarre et reprit la mer. Avant l'aube, nous étions dans le Grand Minch (1).

Je n'en, encore que très honnête homme (et irlandais en outre), était des moins capable. Le vent soufflait avec fureur, et la mer était excessivement grosse. Tout ce jour, il nous fut impossible de boire ni de manger ; nous allâmes nous coucher de bonne heure, non sans inquiétude et comme nous nous dormâmes dans la nuit.

Le vent passa subitement au nord-est, et se mit à souffler en ouragan. Nous fûmes éveillés par l'effroyable fracas de la tempête et les pas précipités des matelots sur le pont ; de sorte que je crus notre dernière heure arrivée ; et me tarre d'accourir d'instinct à voir Ballantrae railleur.

# CLAMECY

Conférence d'A. F. — Aujourd'hui dimanche, 13 novembre aura lieu à Clamecy, à 16 heures, salle de l'ancien pensionnat, rue de la Monnaie, une conférence d'Action Française.

M. de la Motte présidenta et M. de Saint-Roman présidera de la « question financière ». Tous les amis, adhérents et agents d'Action Française de la région, sont priés de bien vouloir y assister.

Union Fraternelle machinoise. — Notre société de gymnastique vient, une fois de plus de remporter un magnifique succès dans la personne d'un de ses membres, le jeune Maurice Roussi, qui s'est classé 6<sup>e</sup> au dernier championnat de France de gymnastique (2<sup>e</sup> catégorie) et 1<sup>er</sup> au lancer du boulet par 17 m. 07.

Ces résultats sont le résultat des admirables efforts accomplis par l'U. F. M. qui, de plus, ses brillants succès au concours d'Autun, où elle remporta tous les premiers prix, accuse une progression continue.

## LA NOCLIE-AUCLAIX

La fête de l'Armistice. — Mercredi dernier, 11 novembre, l'Association des anciens combattants de la commune donnait sa fête annuelle à la messe, à 8 heures, à la paroisse de Notre-Dame, rue de la République, 9.

Après la messe, un cortège se forma qui se rendit au monument élevé à la mémoire des poilus tombés au champ d'honneur, puis, de là, au cimetière où furent fleurées toutes les tombes des héros ramnés du front.

A midi, un banquet copieux et fort bien servi ramena la gaieté et c'est au milieu de la joie générale qu'eurent lieu, sur la place, le feu de sautoir, organisé pour les fillettes des écoles, la course à pied, la course en sac, puis le tirage de la tombola.

Suites. — M. Jean Audin, 42 ans, garde particulier au hameau « Le Canton », s'est tiré un coup de revolver à la tête à la suite de troubles nerveux.

Dans l'enseignement. — Mme Scherrer, institutrice à Rougy, délaçée à Varzy, est nommée institutrice-adjointe au cours complémentaire de Varzy.

La fête nationale du 11 novembre. — Les polus Varziens ont dignement fêté la fête de l'Armistice. Le matin, ils assistèrent au service célébré à la mémoire de leurs camarades tombés au champ d'honneur.

Puis un cortège se forma sur la place et se rendit au cimetière, devant le monument élevé à la mémoire des camarades morts, où eut lieu l'appel des héros.

Après la minute de recueillement le cortège reprit sa marche et se dirigea dans la cour de l'école normale, où pied des plaques élevées à la mémoire des anciens professeurs, les titulaires et élèves-maitres du département. L'appel des morts fut fait par M. le directeur, puis s'éleva l'hymne aux morts, de Victor-Hugo, exécuté par les élèves de l'école. Le cortège reprit pour l'école des vétérans.

A 12 h. 30, un banquet fut servi chez le camarade Denis.

Le soir, un grand bal réunissait tous les polus au hameau de Rougy.

Les ouvriers italiens habitant notre commune ont fait dire un service pour tous les leurs morts pendant la guerre.

Banquet et bal. — Le banquet annuel de la section de P. N. a eu lieu, selon la tradition, le jour anniversaire de l'Armistice. Il fut présidé par le camarade A. Bili, président de la section, entouré de membres du bureau et de membres honoraires. Comme de coutume, le plus grand cordialité y fut la règle. Au champagne, offert généreusement chaque année par M. Parent, membre honoraire, le président présenta un rapport sur l'année écoulée, dans lequel il rappela les succès obtenus par la section pendant l'année 1925, et déclara que la mort ne nous frôlerait plus à chaque instant, que nous allions remettre à une autre époque le moment de nous séparer, que nous contribuons à la réussite de notre fête fit un pressant appel pour le maintien de la camaraderie entre A. C., et but à la prospérité de la société.

Après 8 heures, un bal s'ouvrit qui fut des plus animés et ne se termina qu'aux premières lueurs du jour.

L'anniversaire de l'Armistice. — A 10 h. 30, un nombreux cortège part de la mairie et se rend au domicile du président de la section de P. N. de Sully pour prendre le drapeau.

Après des discours de M. C. de la grande guerre, une couronne est déposée sur le monument aux morts de 1870 par un vieux vétérans, M. Arroy, qui, très ému, prononce une courte allocution.

Le président de P. N. ajoute quelques mots pleins de cœur pour nous A. C. et salue les membres honoraires, comme de coutume.

Le cortège reprend ensuite sa marche et se dirige vers le cimetière. Devant le monument élevé à la mémoire de nos grands morts, on s'amoncelle bientôt de magnifiques chrysanthèmes, à la fois une grave et touchante cérémonie : Appel des morts, poèmes dits avec une émotion recueillie par un pupile, un ascendant un multilés discours du président des P. N.

Enfin, une minute de recueillement lourde de sens, d'émotion et de reconnaissance, permet à chacun de revoir dans un instant fugitif tous les souvenirs de la guerre, et la cérémonie prend fin.

COULANGES-LES-NEVERS Etat civil : Naissances. — Jeanne Milleron, 85 ans, épouse de M. Barthelemy Bélin, maire de Coulanges, demeurant à La Croix.

Naissance. — Berthe Porcher, aux Chaumottes.

Marriage. — Francis Raquet, teneur sur métaux rue Verte, et Hélène Gâteau, au Pont-Patin.

Corvillat-L'Orgueilleux Nominations d'un notaire. — Est nommé notaire à Corvillat-L'Orgueilleux ; M. Marreau, en remplacement de M. Barthel.

ANUNY-EN-BAZOIS La Saint-Hubert. — La société de chasse (président M. Laveau, boucher) prévient ses invités de la messe à la fête de Saint-Hubert aura lieu le dimanche 22 novembre.

Rendez-vous à 7 heures à Anuny. A 9 heures, messe solennelle par les trompes de chasse du Cercle du Bien Ailé de Paris.

# ALLIER

## MONTAGIS

### CONFERENCES BOURBONNAISES

La première conférence aura lieu, salle du café Américain, le mercredi 18 courant, de 17 à 18 heures.

M. Maure traite le sujet suivant : « La conférence de Bourbonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle ». (Il y aura des projections lumineuses.)

On pourra se procurer des cartes dès le mardi 17, de 16 à 17 heures, à l'Américain.

Le temps. — Hier, temps brumeux, froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures — 0° ; à midi, + 2° ; maxima, 3° ; minima, - 0°5 ; baromètre, 761 m/m.

Accidents du travail. — Nicolas Théry, 23 ans, manoeuvre, rue Jean-Jacques-Rousseau, s'est blessé à l'index droit en chargeant une pièce de machine sur un camion.

André Vernegoles, 17 ans, aide brenclier place aux Fougères, s'est blessé à l'index droit en réparant une balance.

Trouvailles. — M. Gramjay, 4, rue de l'Horloge, a trouvé un gant.

Une broche en métal a été déposée au bureau de police.

Chorale de Moulins. — La commission de la Chorale informe les membres honoraires que le banquet annuel aura lieu cette année, à l'hôtel du Dauphin, le dimanche 22 novembre à 7 h. 30.

Les membres honoraires qui voudraient l'honneur de leur présence, sont priés d'adresser leur adhésion d'ici mardi 17 courant, à M. Lafont, vice-président, fabricant de bouchons, rue Lafont, n. 8 ; M. Paris, trésorier, horloger, rue des Couteliers, n. 8.

Avais aux contribuables. — Les bureaux du contrôleur des contributions directes 4, rue Girodrou, sont ouverts au public : les mercredis, de 8 h. 10 à 12 h. 30, et les vendredis, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 heures à 17 heures.

Bicyclette volée. — M. Louis Bussières, cultivateur des pompes onuses, avait vendredi soir vers 18 heures déposé sa bicyclette à la porte d'un café de la rue Denain. Une heure après, quand il voulut reprendre sa machine, il s'aperçut qu'elle avait disparu.

Plainte a été déposée à la police.

# YONNE

## JOIGNY

### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Vaquier, maire.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le conseil passe à l'examen du budget de 1926, qui se chiffre par recettes prévues à 600.903 fr. 16.

Dépenses ordinaires : 532.798 fr. 34 ; dépenses extraordinaires : 63.104 fr. 82 ; total général : 600.903 fr. 16.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Le conseil décide que les distributeurs d'essence devront être éclairés en permanence.

— Approuve la pose d'un bec de gaz supplémentaire, boulevard Lesire-Lacau.

— Renvoie à la commission des travaux la demande d'un bec de gaz route de Béarn, près de la promenade du Chapeau, mais, donne un avis favorable à une demande de plusieurs pétitionnaires demandant qu'un bec de gaz soit placé au carrefour des routes de Champlay et d'Aillant-sur-Tholoy, près du passage à niveau du P.-L.-M.

— Décide de substituer l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz dans la salle de gymnastique installée à la halle aux grains.

— Approuve la dépense de 20.000 francs pour l'installation du chauffage central dans les locaux de l'hôtel de ville.

— Décide d'augmenter d'un quart la concession des eaux de la ville.

— Approuve l'achat d'un réflecteur à acétylène pour la compagnie des sapeurs-pompiers.

— Renvoie à la commission scolaire l'étude pour la meilleure répartition des fonds de la caisse des écoles.

— Repousse une demande de l'U. N. C. réclamant que la palme en bronze que ce groupement a déposée au pied du monument aux morts, soit fixée au socle de ce monument.

— Repousse la demande d'assèchement comme garde-chasse des propriétés de la ville, au garde forestier de Boisécour.

## LA PALISSE

### UN ITALIEN SE TRANCHE LA GORGE

Vichy, 14 novembre (de notre correspondant particulier). — Simon Imoda, né à Riccione (Italie) le 2 mai 1896, mécanicien, domicilié à Fleuriel, s'est tranché la gorge d'un coup de couteau.

Transporté immédiatement à l'hôpital civil de Vichy, il y est mort quelques heures après.

On ignore les causes de cet acte de désespoir. Une enquête judiciaire est ouverte.

## VICHY

### AU SPORTING-CLUB DE VICHY

L'équipe première du S. C. V. rencontrera cet après-midi, à 14 heures, sur son terrain, l'équipe première du Puy-de-France.

Ce match comptera pour le championnat de promotion de la Ligue d'Auvergne et promet d'être très disputé.

Pharmacie de garde. — Aujourd'hui, 15 novembre pharmacie Olivier, place de la République.

# SACRE-LOIRE

## AUTUN

### LE RAID DUVERNE-TRAININ A TRAVERS L'AFRIQUE

L'union des combattants et mutilés autochtones organise au profit de sa caisse de secours, une sensationnelle soirée « La traversée de l'Afrique équatoriale » reproduite par un film unique pris au cours de la plus étonnante et la plus fantastique randonnée.

L'un des héros de ce raid, M. Duverne, notre compatriote, aura au prix de quelles difficultés à la pu avec un seul camarade, sur une voiture automobile française du type de série, se rendre en quatre mois de l'Atlantique à l'océan Africain de l'ouest à l'est : soudan français, Tchad, Ouhad, soudan anglo-egyptien, Somalie, Erythrée italienne, régions les plus diverses comme nature et comme ressources ; régions presque inconnues et mal famées, déserts brûlants et désolés, marais, canaux, horribles plaines de sable immenses, montagnes abruptes.

Avec une audace incroyable M. Duverne et Trainin, nos compatriotes, livrés à leurs seules ressources, ont entrepris cet extraordinaire voyage.

M. Duverne nous le retracera les lundi 23 et mardi 24 novembre 1925 en la salle des Variétés Cinéma, rue Perrette à Autun, à 20 h. 30.

### CONTRE LA VIE CHÈRE

La commission provisoire du groupement contre la vie chère, après avoir formé son bureau, a décidé de :

1° demander l'application rigoureuse des lois et règlements concernant : l'affichage du prix des denrées alimentaires ; le panier d'emballage servant à envelopper ces marchandises.

2° intervenir auprès des sénateurs et députés de Saône-et-Loire en vue de solliciter du gouvernement toutes mesures urgentes (lois, décrets) pour amener l'abaissement dans le coût de la vie.

3° Rappeler les cultivateurs laitières pour discuter le prix et la qualité fait à Autun.

D'autres mesures importantes sont à l'étude, elles seront communiquées en séance publique le samedi 21 novembre, à 20 heures, à laquelle tous les consommateurs autochtones sont invités.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Raymond Varment, 16 ans, demeurant à Saint-Georges, ébéniste chez M. Develuy, s'est blessé à la main gauche, Georges Vivinet, 27 ans, rue du Faubourg-Saint-Andoche, homme d'équipe, à la gare P.-L.-M., s'est blessé au pied droit ; François Métré, 41 ans, demeurant grande rue de Chénacien, machiniste chez MM. Simon-Peyré, s'est blessé à la main droite ; Louis Boyer, 32 ans, grande rue Chauchien, manoeuvre à la gare P.-L.-M., s'est blessé à la main gauche. NAISSANCES. — Robert Ledoux, rue Paul-Bert, 1 ; Maurice Delacourte, rue de l'Hôpital, 14 ; Siméon Caillaud, rue Basse-Pêcherie, 36. ETAT CIVIL. — Robert Ledoux, rue Paul-Bert, 1 ; Maurice Delacourte, rue de l'Hôpital, 14 ; Siméon Caillaud, rue Basse-Pêcherie, 36. MAISONUN PIETON EST FRAPPÉ DE CONGESTION Un inconnu vêtu d'un complet de velours marron et paraissant âgé de 40 à 45 ans a été atteint de congestion causée par le froid. Transporté à l'hôpital il s'est trouvé dans l'impossibilité de donner aucun renseignement sur son identité. On a cru cependant comprendre qu'il s'appelait Jules Fouchard. MEDAILLES D'HONNEUR DE LA VOIRIE La médaille d'honneur de la voirie a été accordée aux cantonniers départementaux et communaux dont les noms suivent : MM. Auguste Barlier, à Beines ; Germain Chénat, à Chablis ; Jacques Guyard, à Thost ; Ferdinand Lamy, à Ornay ; Jean Allard, à Ouanne ; Henri Senéchal à Senan ; François Meunier, à Mengy ; Henri Huot, à Vouzan ; Louis Hongrois à Lahseux ; Jules Renault, à Cligny ; Auguste Normand, à Perruise ; Jean Bourdon, à Aillant ; Arsène Léprieux, à Veron ; Henri Gros, à l'Isle-sur-Serein ; Auguste Chaillou à Saint-Bris ; Camille Boisanté, à Mailly-le-Château. RESULTATS DU BACCALAUREAT Mathématiques : André Gentil (mention A. B.) ; Pierre Jodon. Philosophie : Robert Brasilich (mention A. B.) ; Mlle René Plouquet ; Yves Guldou ; André Geoffroy, René Landry, Raymond Gallot (mention A. B.) ; Jean Gondard, Marcel Pireux, Hippolyte Moré (mention A. B.) ; Henri Dupriez. Première A : Henri Belot, André Fraise, Gilbert Maillot. Première B : Edmond Vranit. Première C : Jean Profit, Robert Jacques, Marc Fréchet. Première D : Fernand Bourgeois, René Jarrot, Mlle Yvonne Dupuy.

# LOIRE

## MONTARGIS

### Collecte de mariage.

Voi de bicyclette. — Le jeune René Mahéreau, commis de l'épicerie Damoy, place Mirabeau, était allé livrer une commande route de Paris, à Chélette. Il ne fit qu'entrer chez le client ; à cet instant qu'un voleur lui enleva sa bicyclette placée au bord du trottoir.

Une enquête est ouverte.

### CHANTECOUP

### Collecte de mariage.

Au mariage Niool-Lespage, une quête a été faite ; elle a rapporté la somme de 49 fr. 30 qui a été versée à l'écriteau de l'entretien du monument et l'autre au profit des pupilles de l'école du Loiret.

### LA CHAPELLE-SAINTE-SÉPULCHRE

### Modification.

La cloche communale qui, trois fois par jour, donne l'heure, sonnera dorénavant, le soir à 18 heures, au lieu de 19 heures ; les deux autres sonneries sont maintenues à la première à 6 et à la deuxième à 11 heures.

### LA SELLE-SUR-LE-BIED

### Collecte de mariage.

Une quête faite au mariage Dubois-Gillet, a produit le somme de 32 francs, qui sera employée pour l'œuvre des pupilles des écoles et pour l'achat de livres pour la bibliothèque populaire.

### Cours d'adultes.

Les maîtres de la Selle-en-Hermois, de Thorailles et de Saint-Hilaire-les-Andrésis, portent à la connaissance des jeunes gens qu'un cours d'adultes aura lieu aux écoles de la Selle-en-Hermois et de Saint-Hilaire-les-Andrésis, de 19 h. 30 à 21 heures, le mercredi et le samedi de chaque semaine.

Les jeunes gens qui désireront les suivre sont priés de se faire inscrire dès la première séance qui aura lieu mercredi prochain 18 novembre.

### L'AMERIQUE DU SUD VIA BORDEAUX

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Gies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

# CHER

## BOURGES

### M. Landier, maire de Bourges comparait devant le tribunal correctionnel

M. le juge d'instruction vient de clore l'information ouverte contre M. Landier, maire de Bourges, à la suite des coups portés par lui le 23 octobre dernier à M. Marius Bourdeau, chirurgien dentiste. M. le juge d'instruction a signé une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Bourges. Relevée marquée, elle fut transportée à son domicile en automobile. Elle porta une blessure assez profonde à l'arcade sourcillière gauche.

### LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU CHER

La Société de Géographie du Cher reprendra demain lundi 16 novembre, au Grand-Palais, la série de ses conférences.

De nombreux sociétaires ayant exprimé le désir d'entreprendre quelques conférences littéraires, M. René Benjamin, homme de lettres, traitera « Le théâtre à Paris, sa misère, ses espoirs ».

Les personnes désireuses de faire partie de la Société de Géographie doivent s'adresser à M. Larissien, directeur de la Société générale, place Blanchat. La cotisation est de 15 francs.

### Obèques.

M. Chollet, maire de Belleville, et conseiller général du canton de Léré, vient de mourir à l'âge de 68 ans. Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Belleville.

### Le temps.

Température la plus basse de la nuit 1.8 ; du jour 6 : hauteur barométrique 761.5.

Prévisions. — Un faible anticyclone Nord France s'atténue. Variations atmosphériques faibles. Temps moins froid.

### ETAT CIVIL.

### Publications de mariages.

Alexandre Richard, cultivateur à Saint-Douchard et Eugénie Chagnoux ; Léon Vigneron, propriétaire à Méhun et Léontine Thomot ; Marcel Labille cultivateur et Jeanne Buisson ; Joseph Toupin-phléon Marchoux, au cours de son travail, a reçu un coup de marteau sur le méduis gauche ; Adrien Fleury, manoeuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais, s'est contusionné à la nuque ; Barthélemy Besmond, mécanicien au service de MM. Dupré père et fils, s'est fait une rupture de la région lombaire droite ; Joseph Corrie, menuisier au service de la Compagnie Fermière de l'Établissement de Vichy, a été saisi d'un accès de neurasthénie à l'usine des Graves, en coupant des rivets, un éclat lui est sauté dans la corne de l'œil droit ; Anatole Satrippinsky, manoeuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais, en retirant une pièce de wagon, un éclat lui est rentré dans l'œil gauche.

### ETAT CIVIL.

### Publications de mariages.

Henri Roudin, garçon-menuisier, domicilié au Vermet (Allier), et Antonette Bouchoux, avenue Gambetta-Roux ; Victor Lafare, chauffeur à l'usine à gaz, rue de la Prison, et Marie Rogé, domiciliée à Molles (Allier), lieu-dit « La Forge ».

Décès. — Anne Gilbert, 42 ans, épouse de Albert Satelet, rue Cornélie.

# Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convuls, Service et Enterrement de  
**Monseigneur Jean-Baptiste RAMBAU**  
 décédé en son domicile, à Saint-Malo (Nièvre), le 14 novembre 1925, dans sa 84<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
 Ses obsèques auront lieu le lundi 16 courant, à 10 heures, en l'église de Saint-Malo, sa paroisse.  
 De la part de ses enfants, petits-enfants et de toute la famille.  
 Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.  
 \*\*\*  
 Vous êtes prié d'assister aux Convuls, Service et Enterrement de  
**Monseigneur Ernest-Félix GIRARD**  
 décédé en son domicile au Veureiro, le 14 novembre 1925, dans sa 58<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
 Ses obsèques auront lieu le lundi 16 courant, à 14 heures, en l'église du Veureiro.  
 De la part de : Mme Girard, son épouse ; M. et Mme Boubat, ses fille et gendre ; Mme Clément sa sœur ; Mlle Bourgignon, sa belle-sœur ; et de toute la famille.  
 Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.  
 \*\*\*  
 Vous êtes prié d'assister aux Convuls, Service et Enterrement de  
**Monseigneur Joachim MEUNIER**  
 décédé à Fouchambault, 83, rue du 4-Septembre, le 13 novembre 1925, dans sa 65<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
 Ses obsèques auront lieu le dimanche 15 courant, en l'église de Garclay.  
 On se réunira à la Maison mortuaire à 14 heures.  
 De la part de : Mme Meunier, sa veuve ; Mlle Valentine et Louise Meunier, ses enfants ; Mme veuve Meunier, sa mère ; des familles Meunier, Néant et de tous ses parents.  
 Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.  
 \*\*\*  
 Vous êtes prié d'assister aux Convuls, Service et Enterrement de  
**Madame SCHWALLER**  
 née Ernestine MAIGNE  
 décédée en son domicile à Nevers, 196, faubourg de Mousse, le 13 novembre 1925, dans sa 25<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.  
 Ses obsèques auront lieu le lundi 16 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse.  
 On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 30.  
 De la part de M. Schwaller, son mari ; MM. André et Roger Schwaller ses enfants, Mme veuve Maigne et ses filles, ses mère et sœurs, Mme Schwaller, sa belle-mère, de ses oncles, tantes, cousins, cousines et de toute la famille.  
 Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.  
 \*\*\*

# BOURBON-L'ARCHAMBAULT

### La fête de Sainte-Géode.

La fête de Sainte-Géode, le dimanche 22 novembre suivant les anciennes traditions.

Après la messe, défilé en musique dans les rues de la ville, et à 15 heures, concert sur la place de l'Hôtel de Ville.

Programme du concert : 1° « Le Montillon, allegro de E. Scipi » ; 2° « Linon, ouverture symphonique, de Schœper » ; 3° « Brise d'amour, grande valse, de G. Allier » ; 4° « Veronique, fantasia, de Messager » ; 5° « Saint-Georges, pas redoublé, de G. Allier ».

A 15 h. 30, banquet à l'hôtel du Commerce, suivi d'un bal à grand orchestre, salle Rollin.

### MONTLUÇON

### Accident du travail.

Gilbert Moutaudon, 38 ans, bûcheron aux Hauts-Fournaux, atëts par foulure à la peume de la main droite.

### ETAT CIVIL :

### Naissances.

Paulette Charton, 1, rue du Diéan ; Marcelle Espirat, 18, rue de Moulins.

### Publication de mariages.

Lucien Gargot, teneur de livres, rue de l'Alma, et Marie Madeleine Giganon à Lavault-Sainte-Anne.

### SAINTE-GERMAIN-DES-FOSSES

### Double arrestation.

La gendarmérie a arrêté, en gare, pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer les nommés James Solanot, 23 ans, ouvrier boulanger, d'origine espagnole et Lucien Lucas, 39 ans, charrier, originaire de Moulins. Ils avaient voyagé sans billet, le premier depuis Saint-Etienne, le second depuis Nevers.

### ARRESTATION.

Antoine Séramy, 55 ans, marchand de bestiaux à Senzat, a été arrêté et écroué à la prison de Gannat sous l'inculpation de subornation de témoins.

### CUSSET

### UNE AUTOMOBILE RENSERSE UN CYCLISTE

A lors que M. Jean Cappel ouvrier charpentier demeurant à Vichy, rue Huet, regagnait son domicile et passait sur la place du Centenaire de la République, il lui renversa par une auto conduite par M. Pierre barnoux, garagiste, demeurant rue J.-B.-Bru, qui venait en sens inverse.

L'accident ne se brna qu'à des dégâts purement matériels, la bicyclette de M. Cappel ayant eu la roue avant complètement écrasée.

### Pharmacie de garde.

Aujourd'hui dimanche, le service de garde assuré par la pharmacie Grelier, cours Lafayette.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Un jeune Gremier, journaliste à la ville de Cussat, a fait une chute en rentrant du charbon et s'est fait une entorse du poignet gauche ; José Lohois, chaudronnier à l'usine P. Navarre, en mettant un morceau de bois sur un rail des sauts dans l'axe de la roue, s'est blessé à l'index gauche ; Vaelar Prucha, manoeuvre à l'usine des Graves, s'est contusionné l'avant-bras gauche ; André Laroze, ouvrier chaudronnier à l'usine P. Navarre, en portant une pièce de machine, a subi un coup de marteau sur le méduis gauche ; Adrien Fleury, manoeuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais, s'est contusionné à la nuque ; Barthélemy Besmond, mécanicien au service de MM. Dupré père et fils, s'est fait une rupture de la région lombaire droite ; Joseph Corrie, menuisier au service de la Compagnie Fermière de l'Établissement de Vichy, a été saisi d'un accès de neurasthénie à l'usine des Graves, en coupant des rivets, un éclat lui est sauté dans la corne de l'œil droit ; Anatole Satrippinsky, manoeuvre à la Société Industrielle du Bourbonnais, en retirant une pièce de wagon, un éclat lui est rentré dans l'œil gauche.

# TONNERRE ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO Le maire de la ville de Tonnerre, chevalier de la Légion d'honneur, a décidé de se conformer à l'article de M. le sous-préfet, et s'est procédé à une enquête de commodo et incommodo sur le projet d'agrandissement du cimetière Saint-Pierre. Cette enquête aura lieu, le dimanche 22 novembre courant, de 9 heures à 16 heures. Pendant la durée de l'enquête, un registre destiné à recevoir les déclarations individuelles des intéressés sera ouvert au secrétariat de la mairie ou chacun pourra prendre connaissance des pièces du projet. Accident du travail. — André Sabret, 32 ans, conducteur de camion, chez M. Laboisserie, industrie à Tonnerre, a été blessé à la main gauche. ETAT CIVIL :Publications de mariages. Louis Mermet, monteur en wagons, et Louise Daria, ménagère ; Georges Delaite, maçon et Jeanne Bouleiller ; Jules Heurtey, cultivateur et Alice Castil élusière. COURSONGrave accident. Pour gratter les roues de sa charrette, M. Bouillie aubergiste, s'est placé sous le véhicule quand l'une des roues se détacha de l'essieu. La voiture tomba sur M. Bouillie qui fut gravement blessé à la tête et eut une jambe fracturée.

# MAÇON

### POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

L'Académie Française a été informée qu'un legs d'une somme de 100.000 francs lui est fait par M. Xavier Batault, notaire honoraire à Dijon, et il est mort le 19 avril dernier.

Conformément aux volontés du testateur, les arrcés ont été servis, et il a été décidé de donner à titre de prix que l'académie attribue, dans les conditions qu'elle jugera bonnes, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, à des familles nombreuses de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

M. Xavier Batault, tout en souhaitant qu'il puisse être constitué tout prix, l'un de 3.000 fr., l'autre de 2.000 francs et le dernier de 1.000 fr., s'en rapporte entièrement à l'académie pour le partage des revenus du legs.

### NOMINATIONS ET MUTATIONS DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE SAONE-ET-LOIRE

Mme Delorme, classe enfannte à Maçon, rue de Lyon ; Mme Roux, directrice à Saint-Leger-sous-Braye ; Mlle Buisson, directrice à Maçon, rue de Lyon ; Mme Montangrand, adjointe, passe directrice à Saint-Leger-sous-Braye ; Mme Fèvre, directrice à titre provisoire, est nommée directrice à Varennes-Saint-Sauveur.

Mlle Gély, passe à l'école de Boulaye ; Deguerre Edmond, rentrant du service militaire, est nommé à Thil-sur-Arroux ; M. Bourgeois, rentrant du service militaire, est nommé à Saint-Gervais-en-Vallière.

### PARAY-LE-MONIAL

### Récompense.

Vendredi, dans la soirée, la Société « La Brème Paroissienne » a fait immerger, dans ses biefs, environ sept mille alevins de carpes et tanches.

### ANOST

### Préparation militaire.

Les jeunes gens désireux de prendre part aux exercices préparatoires pour l'obtention du B. P. E. sont priés de se trouver dimanche 16 novembre, à 14 heures, au domicile de M. Thévenut, secrétaire-trésorier de la société mixte de tir d'Anost.

Son particulièrement invités les jeunes gens ci-après : Raymond Guirier-Guerry, des Coures ; René Bonin, des Pellons ; Philippe Guyard, du bourg ; Georges Guillaume, des Gupes ; Charles Maillo, d'Althez ; René Marciat, de la folie qui présidait à notre conduite.

# SERVICES ET MESSES

Une messe anniversaire sera dite le lundi 16 novembre, à 9 h. 3/4, à la Cathédrale pour le repos de l'âme de  
**Monseigneur Léon GAUTHRON**  
 et de  
**Monseigneur Henri GAUTHRON**

De la part de leur épouse et mère, et de la famille.

\*\*\*  
 Un service anniversaire sera célébré le mercredi 18 novembre, à 10 heures, en l'église de Lury-la-Bourgeoise, pour le repos de l'âme de  
**Monseigneur Auguste BEAUME**

De la part des familles Beaume, Guillaumet et Camus.

\*\*\*  
 Un service sera célébré le jeudi 19 novembre, à 9 heures, en l'église de Saint-Hongre-les-Bains, pour le repos de l'âme de  
**Madame Benoît MAGNIEN**  
 née Eugénie COMTE  
 et de Marie MAGNIEN

\*\*\*  
 Un service anniversaire sera célébré le mardi 17 novembre 1925, à 10 heures, en l'église de Saint-Eloi, pour le repos de l'âme de  
**Madame Louis PAPAUGNOT**  
 née Anne JULIEN

De la part de toute la famille.

# Mercisements

Les familles Koch, Bellon et Gayet remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté à ses obsèques de

Madame veuve BELLON  
 Née Caroline PAPA-SAVA

ainsi que celles qui leur ont témoignés des marques de sympathie, en cette douloureuse circonstance.

### AGENDA P.-L.-M. POUR 1926

L'agenda P.-L.-M., pour 1926 paraîtra dans les premiers jours de novembre prochain. Sous couverture bleue, noire et or, il comporte des chroniques rétrospectives et d'actualité, sports, voyages, mœurs, coutumes, curiosités pittoresques, de contes, nouvelles, 500 illustrations dans le texte, 16 illustrations hors texte en couleurs, 12 cartes postales, 42 vignettes.

Ce recueil sera mis en vente au prix de 2 francs l'exemplaire à l'agence P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux de villes, gares et bibliothèques du réseau P.-L.-M., dans les agences de voyages et les grands magasins, à Paris, etc..

Les personnes qui désireraient le recevoir à domicile sont priées de s'adresser au service de la publicité de la Cie P.-L.-M., 30 boulevard Diderot, à Paris, en joignant à leur commande un mandat-poste de 9 francs pour la France et de 12 francs pour l'Etranger.

la mer une embarcation, celle-ci fut immédiatement remplie d'une tourbe désordonnée de gens qui chantaient et criaient en ramant vers nous, et qui se répandaient sur notre pont, le coulebas nu au poing, et blasphemant effroyablement. Leur chef était un odieux saupiquet, le visage noir et les favoris frisés en bouclettes ; il se nommait Teach, et c'était un pirate très notable. Il frappait du pied le pont, s'écriant qu'il s'appelait Satan et son navire l'Endér. Il y avait dans sa suite quelques chose de l'enfant vicieux et de l'individu timbré, qui me stupéfia. Je glissai à l'oreille de Ballantrae que je ne serais certes pas le dernier à m'engager, et que je priais seulement Dieu qu'ils fussent à court de matelots. Il m'approuva d'un signe de tête.

— Parbleu, dis-je à Maître Teach, si vous êtes Satan, vous n'avez pas de Dieu ?

— Le mot lui vint ; et pour ne m'appréhender sur ces détails, Ballantrae et moi, nous nous rejoignâmes. Mais le capitaine et tout le reste furent précipités à la mer par la méthode de la promenade sur la planche. C'était la première fois que je la voyais expérimentée, mon cœur défaillit à ce spectacle, et Maître Teach, ou l'un de ses acolytes, fit remarquer ma pâleur, d'un air très inquiet. J'eus le courage de leur danser deux ou trois pas de gigue, et de lâcher quelque grossièreté, ce qui me sauva pour l'instant ; mais quand il me fallut descendre de la voile, et quand mes méchantes jambes faillirent se dérober sous moi ; et tant par dégoût de cette société, que par effroi des lames monstrueuses, je fus à peine capable d'user de ma langue en bon

Irlandais, et de lancer quelques plaisanteries durant le trajet. Par la bénédiction de Dieu, il y avait un cricrin sur le bateau pirate, et je ne le eus pas plus tôt aperçu que je m'en emparai ; et ma qualité de matelot me valut la chance merveilleuse de gagner leurs bonnes grâces. Pat-le-Violet fut le sobriquet dont ils m'affublèrent ; mais je me souciais peu du nom, tant que ma peau était sauve.

Quel genre de pandémonium était ce navire, je ne saurais le décrire, mais il était commandé par un fou, et pourrait s'appeler « Bedlam (2) flottant. Buvant, brillant, chantant, querellant, dansant, jamais tous à la fois n'étaient sobres ; à certains jours même, s'il était survenu un grain, il nous aurait envoyés au fond ; ou si un vaisseau du roi avait passé près de nous, il nous aurait trouvés incapables de défense. Deux ou trois fois, nous aperçûmes une voile et, lorsqu'on n'avait pas beaucoup pu, on s'en empara, Dieu nous pardonne-t-il et si nous étions trop ivres, elle s'échappait, et je hétais les saints à port moi. Teach gagnait sa part, et son part moi, Teach gagnait sa part, et son part moi, Teach gagnait sa part, et son part moi.

— Je ne me laisse pas effrayer aisément, répliquai-til, ni battre.

Quelques jours plus tard, survint un incident qui faillit nous faire perdre tous, et qui offre l'exemple le plus extravagant

de la folie qui présidait à notre conduite. Nous étions tous très ivres, et je me sentais bedlamite ayant signalé une voile, Teach le prit en chasse sans même y regarder, et nous commençâmes les branle-bas de combat et les vandrages des horreurs à venir. Ballantrae demeurait tranquillement au bossoir, à regarder sous sa main en abat-jour ; mais quand à moi, suivant ma politique vis-à-vis de ces sauvages, j'étais tout à la besogne avec les plus actifs, et les divertissais par mes boutades irlandaises.

— Hissez le pavillon ! s'écria Teach. Montrez à ces Jean-L... le Jolly-Roger !

C'était un pavillon rouge, forriferente, et qui pouvait nous coûter un pris de valeur ; mais je ne me permis pas de discuter et, de ma main, je hissai le pavillon noir.

Ballantrae s'en vint aussitôt vers l'arrière, avec un sourire sardonique.

— Vous avez peut-être plaisir à apprendre, vous, chien d'ivrogne, dit-il, que vous donnez la chasse à un vaisseau royal ?

Teach braila qu'il en avait menti ; mais il se précipita néanmoins aux bastingages et tous l'imitèrent. Je n'ai jamais vu tant d'hommes ivres plus soudainement dégradés. Le croiseur avait viré de bord à notre impudente démonstration, ses voiles s'enlevèrent dans une débauche de vent, et l'ennemi se déployait bien visible, et tandis que nous regardions, il y eut une bouffée de fumée puis une détonation, et un boulet plongea dans les vagues, à bonne distance de nous, troua l'our. On s'élança aux manoeuvres, et la Sarah s'élança avec une célérité incroyablement. Un matelot attr

pa le fit de rhum qui était en perce sur le pont, et le fit rouler par-dessus bord. Dans l'instant même, un Jolly-Roger, l'annonciateur et le tête à la mer, ou je ne serais volontiers précipité avec lui, tant j'étais vexé de ma maladresse. Pour Teach, il devint pâle comme la mort, et descendit sur-le-champ dans sa cabine. Deux fois seulement, de tout l'après-midi, il se montra sur le pont ; il s'accoua au bordage de poupe, considéra longuement le vaisseau royal qu'on apercevait encore à l'horizon, s'acharnant après nous ; puis, sans mot dire, regarda sa cabine. On peut dire qu'il nous déserta, et, n'eussent été un matelot fort capable que nous avions à bord, ce n'était que de quatre billets de 50 francs et de deux billets de 100 francs.

On imagine combien Teach fut humilié, voire inquiet pour son prestige aux yeux de l'équipage ; et la méthode qu'il employa pour regagner le terrain perdu fut tout à fait dans son caractère. Le lendemain matin, très tôt, l'odeur du souffre qui brûle s'échappa de sa cabine et on l'entendit enner : « Enfer ! enfer ! » exclamation bien connue de l'équipage, qui remplit chacun d'appréhension. Puis il monta sur le pont, en parfait personnage de farce, le visage noir, les cheveux et les favoris nattés, la ceinture bourrée de pistolets ; du sang plein le menton, il machait des fragments de verre, et brandissait un poignard. Je ne sais s'il avait emprunté ces façons aux Indiens de l'Amérique, dont il était originaire ; mais telle était sa coutume, et il préférait toujours ainsi à d'affrayantes exéc

teach, le premier qui l'avait vu sur son chemin lui l'individu qui avait envoyé le rhum par-dessus bord, le veuille. C'était-là, il lui traversa le cœur, en le traitant de mutin ; puis, sautant sur le cadavre, en beuglant et s'accrochant, il nous défia tout d'approcher. C'était le plus absurde spectacle ; et redoutable, aussi, car le vil personnage s'apprêtait, de toute évidence, à commettre un nouveau meurtre.

Soudain, Ballantrae s'avança.

— En voilà assez de cette représentation, dit-il. Croyez-vous nous faire peur avec vos grimaces ? On ne vous a pas vu hier, quand c'était utile ; mais nous nous sommes bien passés de vous, sachez-le.

Il se fit un murmure et un mouvement, parmi l'équipage, de plaisir et d'inquiétude, en sembla-t-il, en proportions égales. Teach, lui, poussa un hurlement furieux, et balança son poignard comme pour le projeter.

— Faites-lui tomber cela de la main ! ordonna Ballantrae, si prompt et si net que moi bras lui obéit avant même que j'eusse compris.

Teach demeura stupide, sans s'aviser de ses pistolets.

— Descendez à votre cabine, s'écria Ballantrae. Vous remonterez sur le pont quand vous serez de sang-froid. Vous imaginez-vous que nous allons nous laisser pendre pour vous, brutes d'ivrogne au visage noirci, espèce de boucher toqué ? Descendez !

Il le frappa du pied d'un air si menaçant que Teach s'écroula vers le capot de tabelle.

(A suivre).

la mer une embarcation, celle-ci fut immédiatement remplie d'une tourbe désordonnée de gens qui chantaient et criaient en ramant vers nous, et qui se répandaient sur notre pont, le coulebas nu au poing, et blasphemant effroyablement. Leur chef était un odieux saupiquet, le visage noir et les favoris frisés en bouclettes ; il se nommait Teach, et c'était un pirate très notable. Il frappait du pied le pont, s'écriant qu'il s'appelait Satan et son navire l'Endér. Il y avait dans sa suite quelques chose de l'enfant vicieux et de l'individu timbré, qui me stupéfia. Je glissai à l'oreille de Ballantrae que je ne serais certes pas le dernier à m'engager, et que je priais seulement Dieu qu'ils fussent à court de matelots. Il m'approuva d'un signe de tête.

— Parbleu, dis-je à Maître Teach, si vous êtes Satan, vous n'avez pas de Dieu ?

— Le mot lui vint ; et pour ne m'appréhender sur ces détails, Ballantrae et moi, nous nous rejoignâmes. Mais le capitaine et tout le reste furent précipités à la mer par la méthode de la promenade sur la planche. C'était la première fois que je la voyais expérimentée, mon cœur défaillit à ce spectacle, et Maître Teach, ou l'un de ses acolytes, fit remarquer ma pâleur, d'un air très inquiet. J'eus le courage de leur danser deux ou trois pas de gigue, et de lâcher quelque grossièreté, ce qui me sauva pour l'instant ; mais quand il me fallut descendre de la voile, et quand mes méchantes jambes faillirent se dérober sous moi ; et tant par dégoût de cette société, que par effroi des lames monstrueuses, je fus à peine capable d'user de ma langue en bon

(1) Pat ou Paddy, surnom générale donné aux Irlandais, en mémoire de leur patron, Saint-Patrick.  
 (2) Le Charenton anglais.

# Le jeu de l'huissier

Qui dira jamais de quoi dépendent les choses dans la vie ?  
On s'imagine que l'on n'a plus qu'à fermer la main pour saisir la fortune... et quand on rouvre les doigts, on s'aperçoit qu'on ne trouve même pas ce cheveu qui laisse l'occasion manquée...

Il suffit d'une toute petite pierre dans un écartement pour détraquer le mécanisme le plus perfectionné... Il suffit d'un imprévu, et le moindre incident le plus inattendu, le plus imprévu, pour faire écarter un échafaudage qu'on croyait savamment et solidement construit.

C'est Grouchy l'écriteur Napoléon à Waterloo, vovant déjà se dessiner la victoire... Hélas ! c'était Blücher !... Mais laissons ces réflexions aux philosophes et contentons nous de dire ce que fut ce qui arriva à M. Stickelmeyer qui eut bien cependant, un jour, avoir amassé le respectueux la girouette aux pieds véritable qui le poursuivait implacablement depuis tant d'années.

Qu'on sache, avant tout, que M. Stickelmeyer était un inventeur... C'est-à-dire que ce cerveau fécond autant qu'ingénieur, il trouvait un tas de choses nouvelles pour le bien-être, l'agrément de ses contemporains... des coiffeurs mécaniques... des pare-boue en caoutchouc pour les autobus... des cartons à chapeaux transformables en armoires à glaces.

L'imagination humaine est sans limite !... Mais la routine, Monsieur et Madame !... la fâcheuse routine !... la routine avec laquelle nous en serions encore, si on l'écartait, aux diligences de Louis XVIII et aux chandelles d'Agnes Sorel !... Personne ne voulait entendre parler de perfectionnements, simplifications, combinaisons et autres découvertes de M. Stickelmeyer et, ainsi, ses brevets demeurèrent plongés dans le sommeil éternel des cartons.

C'était un inventeur incompris... C'est qu'il y avait de plus fâcheux dans l'affaire, c'était que, peu à peu, à ce petit frottement, ses quatre roues venaient frotter sur la roue de la fortune, et dans son modeste appartement le mobilier demeurait encore, c'était parce que des créanciers attentifs veillaient à ce qu'il ne prit point une destination d'ivoire inconnue.

Cependant, un jour, la chance sembla vouloir enfin baigner M. Stickelmeyer de ses rayons bienveillants... Il avait trouvé un commanditaire éventuel...

C'était un épicier retraité après fortune faite, un certain Bourrasche - Anetohe Bourrasche - qui s'était enrichi en vendant en détail aux macarons de son quartier du sucre et du macaron qu'il avait acheté en gros... On ne sait pas combien ces deux opérations sont fructueuses pour peu qu'on ait l'habitude de mettre entre elles la plus large marge possible !...

Si averti qu'il lui pourtant, cet homme s'était laissé prendre au bagout de M. Stickelmeyer... Aveugles sont ceux que queue la facilité à et dit le poète antique... Anatohe Bourrasche croyait aux mérites d'un presse-purée démontable qui pouvait successivement être changé en ciselet pour rentrer chez soi, en lampe électrique de poche - en poste récepteur de T. S. F., en coupe-cigares, en stylo, en fer à repasser et bien d'autres choses encore...

Il y a une fortune à gagner avec cela ! clamait l'inventeur enthousiasmé... pas une famille qui ne l'adopta aussitôt ! et combien y eût-il d'habitants, rien qu'en France ?... Quarante millions !... et, pour cela, que l'autrui... une paille !... une misère !... Deux cents pauvres petits billets de mille !...

Subjugué, ébloui, convaincu, M. Bourrasche avait promis de commander le Presse-Purée démontable, système Stickelmeyer... Cependant, au dernier moment, un doute suprême l'avait troublé... Si, cependant, malgré les affirmations de son inventeur, le Presse-Purée démontable ne rencontrerait pas auprès du public tout le succès qu'il méritait !...

C'était deux cent mille francs de ficus - ce qui est une somme même pour un épicier enrichi !... Aussi, M. Bourrasche, décidé, puis irrésolu, se grattait la tête, perplexe, en se demandant s'il avait suffisamment étudié l'affaire...

Sans doute, il croyait au génie de M. Stickelmeyer ; sans doute, il le considérait comme un homme remarquable, capable de changer en or le plus vil plomb par la seule force de son imagination, mais, enfin, avant de se lancer corps et biens, dans une pareille entreprise, il était peut-être prudent de demander quelques renseignements complémentaires à l'inventeur... Il irait donc le voir et ce serait de cette ultime démarche que dépendrait le sort de la commande...

— Monsieur Stickelmeyer ? répondit le concierge en enveloppant le visiteur d'un mauvais regard... c'est au cinquième... la porte à droite... Quoiqu'un peu essouffé, M. Bourrasche sonna d'une main ferme... Deux minutes plus tard, il était introduit dans le salon par la petite bonne qui lui affirma que son maître était sorti, mais allait rentrer dans un instant à l'autre... — Bon, dit-il, l'attendrai... — Et décidé à tirer bien au clair, avant de s'engager définitivement, la question qui l'avait amené, il s'assit et regarda autour de lui... Le mobilier était pauvre... Evidemment, il ne répondait guère à l'idée qu'on pouvait en faire d'un homme de génie capable de transformer un morceau de fer-blanc en presse-purée susceptible de révolutionner le globe terrestre... Mais il y a des savants si modestes !...

Il en était là de ses réflexions, quand il entendit du bruit dans la salle à manger dont le séparait une simple porte vitrée... C'étaient des enfants qui s'amusaient... Il s'approcha doucement et, pour taper le temps qui commençait à devenir long, regarda et écouta... — L'un des gamins, qui avait une dizaine d'années, s'était assis à la table et écrivait gravement sur une feuille de papier ce que l'autre, plus vieux de quelques années, écrivait semblant tout examiner consciencieusement autour de lui : — Un buffet de chêne... avec six chaises, un dressoir... — M. Bourrasche cherchait vainement dans son esprit, ce que pouvait bien être ce jeu singulier qu'il ne connaissait point... — Une pendule Louis XV, continuait celui qui dictait... avec ses deux candélabres, une statue de bronze... Le futur commanditaire, cette fois, n'y tint plus ; sa curiosité était trop fortement éveillée... Il poussa la porte, alla vers les deux enfants et leur demanda : — A quoi jouez-vous donc, mes petits ? Celui qui écrivait répondit, sans lever la tête : — Aux huissiers, m'sieu !... — Ah ! très bien ! fit simplement M. Bourrasche... Et les laissant continuer, il regagna le salon... Mais, maintenant, il était fixé... Si les deux gamins jouaient aux huissiers, c'était probablement parce qu'ils avaient vu quelques-uns de ceux-ci opérer dans la maison et qu'avec l'instinct de leur âge, ils les imitaient... Ainsi, les affaires de son futur associé allaient mal à ce point que son mobilier était saisi...

— Les choses de la vie ?  
— On s'imagine que l'on n'a plus qu'à fermer la main pour saisir la fortune... et quand on rouvre les doigts, on s'aperçoit qu'on ne trouve même pas ce cheveu qui laisse l'occasion manquée...

Il suffit d'une toute petite pierre dans un écartement pour détraquer le mécanisme le plus perfectionné... Il suffit d'un imprévu, et le moindre incident le plus inattendu, le plus imprévu, pour faire écarter un échafaudage qu'on croyait savamment et solidement construit.

C'est Grouchy l'écriteur Napoléon à Waterloo, vovant déjà se dessiner la victoire... Hélas ! c'était Blücher !... Mais laissons ces réflexions aux philosophes et contentons nous de dire ce que fut ce qui arriva à M. Stickelmeyer qui eut bien cependant, un jour, avoir amassé le respectueux la girouette aux pieds véritable qui le poursuivait implacablement depuis tant d'années.

Qu'on sache, avant tout, que M. Stickelmeyer était un inventeur... C'est-à-dire que ce cerveau fécond autant qu'ingénieur, il trouvait un tas de choses nouvelles pour le bien-être, l'agrément de ses contemporains... des coiffeurs mécaniques... des pare-boue en caoutchouc pour les autobus... des cartons à chapeaux transformables en armoires à glaces.

L'imagination humaine est sans limite !... Mais la routine, Monsieur et Madame !... la fâcheuse routine !... la routine avec laquelle nous en serions encore, si on l'écartait, aux diligences de Louis XVIII et aux chandelles d'Agnes Sorel !... Personne ne voulait entendre parler de perfectionnements, simplifications, combinaisons et autres découvertes de M. Stickelmeyer et, ainsi, ses brevets demeurèrent plongés dans le sommeil éternel des cartons.

C'était un inventeur incompris... C'est qu'il y avait de plus fâcheux dans l'affaire, c'était que, peu à peu, à ce petit frottement, ses quatre roues venaient frotter sur la roue de la fortune, et dans son modeste appartement le mobilier demeurait encore, c'était parce que des créanciers attentifs veillaient à ce qu'il ne prit point une destination d'ivoire inconnue.

Cependant, un jour, la chance sembla vouloir enfin baigner M. Stickelmeyer de ses rayons bienveillants... Il avait trouvé un commanditaire éventuel...

C'était un épicier retraité après fortune faite, un certain Bourrasche - Anetohe Bourrasche - qui s'était enrichi en vendant en détail aux macarons de son quartier du sucre et du macaron qu'il avait acheté en gros... On ne sait pas combien ces deux opérations sont fructueuses pour peu qu'on ait l'habitude de mettre entre elles la plus large marge possible !...

Si averti qu'il lui pourtant, cet homme s'était laissé prendre au bagout de M. Stickelmeyer... Aveugles sont ceux que queue la facilité à et dit le poète antique... Anatohe Bourrasche croyait aux mérites d'un presse-purée démontable qui pouvait successivement être changé en ciselet pour rentrer chez soi, en lampe électrique de poche - en poste récepteur de T. S. F., en coupe-cigares, en stylo, en fer à repasser et bien d'autres choses encore...

Il y a une fortune à gagner avec cela ! clamait l'inventeur enthousiasmé... pas une famille qui ne l'adopta aussitôt ! et combien y eût-il d'habitants, rien qu'en France ?... Quarante millions !... et, pour cela, que l'autrui... une paille !... une misère !... Deux cents pauvres petits billets de mille !...

Subjugué, ébloui, convaincu, M. Bourrasche avait promis de commander le Presse-Purée démontable, système Stickelmeyer... Cependant, au dernier moment, un doute suprême l'avait troublé... Si, cependant, malgré les affirmations de son inventeur, le Presse-Purée démontable ne rencontrerait pas auprès du public tout le succès qu'il méritait !...

C'était deux cent mille francs de ficus - ce qui est une somme même pour un épicier enrichi !... Aussi, M. Bourrasche, décidé, puis irrésolu, se grattait la tête, perplexe, en se demandant s'il avait suffisamment étudié l'affaire...

Sans doute, il croyait au génie de M. Stickelmeyer ; sans doute, il le considérait comme un homme remarquable, capable de changer en or le plus vil plomb par la seule force de son imagination, mais, enfin, avant de se lancer corps et biens, dans une pareille entreprise, il était peut-être prudent de demander quelques renseignements complémentaires à l'inventeur... Il irait donc le voir et ce serait de cette ultime démarche que dépendrait le sort de la commande...

— Monsieur Stickelmeyer ? répondit le concierge en enveloppant le visiteur d'un mauvais regard... c'est au cinquième... la porte à droite... Quoiqu'un peu essouffé, M. Bourrasche sonna d'une main ferme... Deux minutes plus tard, il était introduit dans le salon par la petite bonne qui lui affirma que son maître était sorti, mais allait rentrer dans un instant à l'autre... — Bon, dit-il, l'attendrai... — Et décidé à tirer bien au clair, avant de s'engager définitivement, la question qui l'avait amené, il s'assit et regarda autour de lui... Le mobilier était pauvre... Evidemment, il ne répondait guère à l'idée qu'on pouvait en faire d'un homme de génie capable de transformer un morceau de fer-blanc en presse-purée susceptible de révolutionner le globe terrestre... Mais il y a des savants si modestes !...

Il en était là de ses réflexions, quand il entendit du bruit dans la salle à manger dont le séparait une simple porte vitrée... C'étaient des enfants qui s'amusaient... Il s'approcha doucement et, pour taper le temps qui commençait à devenir long, regarda et écouta... — L'un des gamins, qui avait une dizaine d'années, s'était assis à la table et écrivait gravement sur une feuille de papier ce que l'autre, plus vieux de quelques années, écrivait semblant tout examiner consciencieusement autour de lui : — Un buffet de chêne... avec six chaises, un dressoir... — M. Bourrasche cherchait vainement dans son esprit, ce que pouvait bien être ce jeu singulier qu'il ne connaissait point... — Une pendule Louis XV, continuait celui qui dictait... avec ses deux candélabres, une statue de bronze... Le futur commanditaire, cette fois, n'y tint plus ; sa curiosité était trop fortement éveillée... Il poussa la porte, alla vers les deux enfants et leur demanda : — A quoi jouez-vous donc, mes petits ? Celui qui écrivait répondit, sans lever la tête : — Aux huissiers, m'sieu !... — Ah ! très bien ! fit simplement M. Bourrasche... Et les laissant continuer, il regagna le salon... Mais, maintenant, il était fixé... Si les deux gamins jouaient aux huissiers, c'était probablement parce qu'ils avaient vu quelques-uns de ceux-ci opérer dans la maison et qu'avec l'instinct de leur âge, ils les imitaient... Ainsi, les affaires de son futur associé allaient mal à ce point que son mobilier était saisi...

# LA VIE AGRICOLE

## Le concours de veaux de Saint-Pierre-le-Moutier

Le concours de Saint-Pierre-le-Moutier du 12 novembre, bien que le programme soit nouveau, a obtenu un brillant succès. Les éleveurs de la région avaient amené en nombre considérable, leurs meilleurs animaux, environ cent veaux mâles de l'année ou soixant-dix femelles et quatre-vingt-génisses ou dix-huit mois et de tannée mois.

Beaucoup de personnes étrangères sont venues faire connaissance, ou tout au moins renouveler connaissance avec le race charolaise, et ont remporté un excellent souvenir de cette exposition.

Un certain nombre de mâles et de femelles de l'année ont été vendus aux prix de 2.500 et 3.000 francs.

Plusieurs éleveurs ont refusé les offres qui leur ont été faites, préférant garder leurs animaux pour les concours du printemps 1926, Nevers et Moulins.

A 14 heures a eu lieu la réunion des membres du syndicat agricole de Saint-Pierre-le-Moutier, de nombreux auditeurs se pressaient pour la conférence de M. Assau, ingénieur agronome. En une causerie très agréable et très compréhensible, M. Assau a rappelé l'attention des agriculteurs sur la nécessité, pour bien réussir en culture, d'employer des engrais complets, à doses convenables, en temps voulu, il a insisté d'une façon toute spéciale sur le rôle si important de la chaux.

En terminant, M. Assau a proposé, au nom du bureau des engrais le Bourgeois, d'envoyer une certaine quantité d'engrais chimiques avec le mode d'application à plusieurs cultivateurs qui désiraient faire des essais.

Après cette conférence, ont lieu la distribution des récompenses.

Voici les noms des lauréats :

A M. Nauclin, a été décerné le prix d'honneur.

1<sup>re</sup> catégorie. — Veaux mâles de l'année : 1<sup>er</sup> prix, M. Nauclin ; 2<sup>e</sup> prix, M. Fauconier ; 3<sup>e</sup> prix, M. Chénier ; 4<sup>e</sup> prix, M. Durand ; 5<sup>e</sup> prix, M. Boudier ; 6<sup>e</sup> prix, M. Rigaud ; 7<sup>e</sup> prix, M. Grinour ; 8<sup>e</sup> prix, M. Grinour.

2<sup>e</sup> catégorie. — Femelles de l'année : 1<sup>er</sup> prix, M. Marlin ; 2<sup>e</sup> prix, M. Fauconier ; 3<sup>e</sup> prix, M. Grinour ; 4<sup>e</sup> prix, M. Fauconier ; 5<sup>e</sup> prix, M. Marlin ; 6<sup>e</sup> prix, M. Fauconier ; 7<sup>e</sup> prix, M. Grinour ; 8<sup>e</sup> prix, M. Grinour.

Le commerce de la ville a certainement bénéficié de ce concours, car, jusqu'à une heure avancée de l'après-midi, il y avait foule dans les rues et particulièrement dans les cafés et restaurants.

Mais rien ne s'improvisait, et il est juste de reconnaître que l'organisation parfaite de ce concours, est due à l'initiative du dévoué et sympathique président du syndicat agricole et d'élevage de Saint-Pierre-le-Moutier qui, par son exemple, nous a montré que quand il s'agit de intérêts agricoles du canton.

Qu'on nomme des éleveurs, et aussi de la ville de Saint-Pierre-le-Moutier, il en soit félicité et remercié.

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 370

Blé 1960... 375

Blé 1961... 380

Blé 1962... 385

Blé 1963... 390

Blé 1964... 395

Blé 1965... 400

Blé 1966... 405

Blé 1967... 410

Blé 1968... 415

Blé 1969... 420

Blé 1970... 425

**MARCHE A TERME**

Blé 1926... 205

Blé 1927... 210

Blé 1928... 215

Blé 1929... 220

Blé 1930... 225

Blé 1931... 230

Blé 1932... 235

Blé 1933... 240

Blé 1934... 245

Blé 1935... 250

Blé 1936... 255

Blé 1937... 260

Blé 1938... 265

Blé 1939... 270

Blé 1940... 275

Blé 1941... 280

Blé 1942... 285

Blé 1943... 290

Blé 1944... 295

Blé 1945... 300

Blé 1946... 305

Blé 1947... 310

Blé 1948... 315

Blé 1949... 320

Blé 1950... 325

Blé 1951... 330

Blé 1952... 335

Blé 1953... 340

Blé 1954... 345

Blé 1955... 350

Blé 1956... 355

Blé 1957... 360

Blé 1958... 365

Blé 1959... 37

Etude de M. Ph. GROS, notaire à Decize (Nièvre).

FURGE D'HYPOTHEQUE LEGALE

Suivant exploit du ministère de M. Plichet, huissier à Clamecy, en date du 3 novembre 1925, enregistré.

El à la requête de M. Jules Jouhet, propriétaire à Clamecy, Paris, boulevard de Picpus, n° 65, pour lequel domicile est élu en l'étude dudit M. Plichet, et en celle de M. GROS, notaire à Decize.

Etudes de :

M. Fernand MATHEU, notaire à Saint-Fargeau (Yonne); M. MENNESSON, notaire à Paris, avenue de la Grande-Armée, n° 26.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

À Mézilles, en la salle de la mairie.

Le jeudi 26 novembre 1925, à 14 heures.

PROPRIÉTÉ DU FORT

Sous le ministère de M. Gelly, contenait environ 150 hectares, d'un seul tenant et sans servitudes, et consistant en :

Etudes de :

M. Fernand MATHEU, notaire à Saint-Fargeau (Yonne); M. MENNESSON, notaire à Paris, avenue de la Grande-Armée, n° 26.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

À Mézilles, en la salle de la mairie.

Le jeudi 26 novembre 1925, à 14 heures.

PROPRIÉTÉ DU FORT

Sous le ministère de M. Gelly, contenait environ 150 hectares, d'un seul tenant et sans servitudes, et consistant en :

PETITE PROPRIÉTÉ

sise à Bucherolles, commune de Marzy, et à 3 km. de Nevers.

Comprendant : Maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, dépendances en très bon état, en bordure de la route de Nevers à Marzy.

Près et terres de très bonne qualité, le tout formant un bel enclos de 4 ha environ.

On traite dès maintenant. — Jouissance immédiate

S'adresser pour tous renseignements, visiter et traiter :

1° A M. LEVEYER, 16, rue du Rempart, à Nevers, téléph. 4-59.

2° A MM. BERTRAND Frères et Fils, 23, rue de l'Arceade, à Paris, téléph. Gutenberg 15-38.

Etude de M. FITY, notaire à Donzy

A VENDRE A L'AMIABLE

Le Château des Ormes

En parfait état avec vastes communs et dépendances, jardin d'agrément et potager, le tout d'une superficie de deux hectares environ.

Vus Splendides Epingle à 5 % en sus

S'adresser pour renseignements à M. FITY, notaire, et pour traiter à M. René DORÉ, négociant en immeubles à Entrains (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE

Grand Garage

Dans sous-préfecture de Saône-et-Loire

Très bien situé, sur route nationale, plein centre de la ville, à l'endroit le plus passager.

Affaire d'avenir. Facilités de paiement

S'adresser à M. J. BOGET, 22, rue de la Banque, à Chalon-sur-Saône (Tél. 8-30).

Etude de M. PEROT, notaire à Moulins-Engilbert (Nièvre)

A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

En bloc ou en détail, au gré des amateurs

Le dimanche 6 décembre 1925, en l'étude de M. Perot, notaire.

Bonne Propriété

Sise à Poiseux, commune de Saint-Léger-de-Fougères

Appartenant aux époux Colpin

Comprendant habitation et exploitation et d'exploitation en très bon état, sol, cour, jardin, terres, pâtures, prés et bois contenant environ 15 hectares, dont 3 hectares environ en prés et pâtures.

Jouissance par la possession réelle le 11 novembre 1925

Faculté de traiter dès maintenant pour le tout ou pour partie Epingle en sus du prix

S'adresser pour visiter à M. COTTIN, à Nantilly, commune d'Onlay Nièvre.

Pour renseignements au notaire : Et pour traiter à M. Louis GROS, ancien notaire à Nevers, 10, Bd Victor-Hugo. Téléph. 210, qui acceptera tous rendez-vous.

Etude de M. BERNARD, notaire à Colméry

A VENDRE A L'AMIABLE

Une Bonne Ferme

Située à 7 kilomètres de Donzy

Consistant en : Superbe bâtiment d'habitation et d'exploitation avec logement de 5 pièces pouvant être habité par le propriétaire. Parfait état. Et 24 hectares de terres, prés et bois.

Epingle 5 % en sus

Pour tous renseignements et traiter s'adresser à M. Adrien IGNACE, négociant en immeubles, 23, rue de Paris à Cosne (Nièvre).

2779. - HOTEL tenu 18 ans. Bail comm. très fréquentée. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 1.300 fr. Bail, 12 ans, loy. 50.000 fr. doubler en faisant bail à vol. On traite net 8.000 fr. par an. Terrasse, s. comptoir, s. a. m., gr. cuis., 3 ch. (5 meublé), gr. s. bal (placé meublé), cour, gr. dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

2807. - VINS-LIQUEURS près Paris, quartier construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès constant. But., cuis., s. a. m., cab., log. 3 pièces, s. toit 1.400 fr. J. dépend. (450 m2) A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau.

2765. - BUVETTE-ÉPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, bureau de culture fréquenté (châteaux) sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (12 en livr.). Terrasse, 2 bout., réserve, gr. cuis., gr. ch., dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

2808. - BOUCHERIE-CHARCUTERIE, centre industriel, gr. avenir. Bail 12 ans, loy. 1.544 fr. Aff. 600.000 fr. 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. bout., prés charcuterie, 4 ch., jard. garage, abattoir, courie, camionnettes. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

2806. - CHARBONS-ÉPICERIE-BUVETTE, excel. comm. banlieue Paris. Bail 20 ans, loy. 2.500 fr. (ss. loc. 1.800 fr.) Aff. 355.000 fr. en charbon, 45.000 fr. en épicerie-ébou. On place net 60.000 fr. par an. Gr. ch., ar.-cuis., cellier, 4 ch., commis, magas., 2 charbons de bois, chantier, 2 chevaux. Prix à déb. On traite avec 50.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau.

A CEDER Préfecture Centre, principale rue, situation unique, véritable occasion.

CAFE-BAR Prix 150.000 francs. Bail et loyer intéressants. Affaire laissant beaux bénéfices.

S'adr. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, R. C. Bourges 15. 31173

A CEDER S.-et-L. gros camion agricole et indust. fondé de commerce CYCLES et AUTOS, av. atelier répar.

Bureau du journal. 31091

Gabinet de M. PICARD, 84 bis, Avenue de la Gare, Nevers.

A vendre à l'amiable MAISON à usage de café-hôtel dans bon canton du Cher Immeuble et fonds, 45.000 fr. à débattre.

S'adresser à M. PICARD, 31190

A CEDER Ville Industrielle Centre CARUTERIE

Prix 25.000 fr. à déb. Affaires 5 à 6 porcs la semaine, à cult. Belle installation, grand logement. Occasion.

S'adr. AGENCE LACROIX, 22, rue du Commerce, Bourges, R. C. Bourges, 13. 31172

LES OPPONENTS, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion du présent avis, et seront reçues au domicile des époux Louis COCHÉUX.

Pour premier avis :

Louis COCHÉUX, 31189

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, docteur en droit, notaire à Nevers

A LOUER MAISON D'HABITATION de 7 pièces avec dépendances, jardin et 3 hectares de terres et pâtures, sise à Luanges commune d'Urvy.

Libre le 1er mai 1926.

2° Locature de la HUGOTERIE, commune d'Urvy, comprenant maison d'habitation de 3 pièces, dépendances, 1 hectare de terre et 2 parcelles de pré.

Libre de suite

S'adresser pour visiter à M. THOMAS, garde à Luanges, et pour tous renseignements au notaire.

31144

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION DE BOURBON-LANCY

Société anonyme au capital de 1.800.000 fr. (en formation).

Pour l'électrification des 30 communes composant le Syndicat intercommunal de la région de Bourbon-Lancy.

Statuts déposés chez M. Pierre, notaire à Bourbon-Lancy.

Siège social provisoire, 22, rue de Serbie, Moulins, téléph. 4-32.

MISSION de 2.000 actions de 500 fr. chacune, conformément à l'art. 7 des statuts.

La notice exigée par la loi a été publiée au « Bulletin des annonces légales obligatoires » à la charge de Sociétés Financières », le 2 novembre 1925.

La souscription est déjà en présence ouverte à la Banque Française et Cie, 25, avenue Théodore-de-Banville, à Moulins (Allier), et chez tous ses correspondants.

A VENDRE S.-et-L., région agréable, offre présent ouverture. Beau CHATEAU de 35 par, vastes dépendances, parc ombragé 12 hect., clos de murs et bordé rivière. Chasse et pêche.

Bureau du journal. 31092

A VENDRE EN DEUX LOTS Par soumission cachetée

Le 23 novembre 1925, à 14 heures, au château de la Venerie, par Champlemy (Nièvre).

1° 13 PIEDS D'ÉPIGEAS abatus formant ensemble 72 mètres cubes au 1/5 sans terres.

S'adresser pour tous renseignements à M. MARTEAU, régisseur au château de la Venerie, par Champlemy (Nièvre).

30919

BAR CHAMBRES sur marché 120 en buvette p. j. 6 chambres louées à la nuit, beau chiffre. Prix 35.000 avec 20.000 Cf.

P.T. AULT, 32, Av. de la Gare. Bourges. 31024

A CEDER Dans Préfecture Centre BOULANGERIE

35 quintaux par semaine sans portage. Bonne vente d'issues. Aménagement moderne. Pâtin mécanique, four à système.

Bail 21 ans, loyer 1.800 fr. A traiter avec 20.000 comptant.

RECOMMANDÉ - 6789

S'adr. à M. GROSSOUST, 7, avenue Jean-Jaurès, à Bourges (Téléphone n° 9).

A CEDER Dans Préfecture Centre GAZE-BAL

5 chambres meublées, bail 9 ans, loyer très avantageux. Affaires annuelles 30.000 fr. A traiter avec 20.000 comptant.

Occasion. — 6757

S'adr. à M. GROSSOUST, 7, avenue Jean-Jaurès, à Bourges (Téléphone n° 9).

31091

A CEDER Chef-lieu canton (Cher) GRANDBETTERIE

affaires annuelles 80.000 fr. Bail 15 ans, loyer 1.500 fr. Prix très avantageux. — 6768

S'adr. à M. GROSSOUST, 7, avenue Jean-Jaurès, à Bourges (Téléphone n° 9).

31091

VENTES de propriétés

MOULIN 40 à 50 quintaux, bon cours d'eau avec manèverie attenante, 6 hectares dans l'Yonne.

Bureau du journal. 31125

Locations

PROPRIÉTÉ sise aux Carrotes, Cne. d'Alligny-Cosne, comprenant bâtiment d'habitation et exploitation et quatre hectares environ de terres et vignes, à affermer pour le 1er mai 1926.

S'adr. à M. DESIRÉ METAIS, aux Carrotes, Cne. d'Alligny-Cosne (Nièvre). 31010

BONNE PETITE PROPRIÉTÉ de 12 hectares environ, à affermer au bourg de Semelay. Libre de suite.

Bureau du journal. 30946

LOCAL pouvant servir de garage ou dépôt de marchandises.

S'adresser 16, place MOSE, Nevers 31142

DOMAINE, 38 hectares, près Decize. A louer de suite en métayage.

Bureau du journal. 30630

GARAGE ou REMISE à louer rue de la Boullerie, Nevers.

S'adresser boulevard de la République, 21, Nevers. 31052

APPARTEMENT neuf, 7 pièces, eau, gaz, grand jardin, à louer de suite, 28, faubourg de Paris, à Nevers.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BENOIT, 1, rue Dupin, Nevers, de 12 à 14 heures. 31158

MAISON de 5 pièces rez-de-chaussée et 1er étage, grand cave et remise, pouvant servir pour auto, jardin de fleurs, libre de suite.

S'adresser à M. GUENOT-FLOUQUET, propriétaire aux Saules, commune de Coulanges-sur-Nevers. 31057

Achats

On demande à acheter BOU TAILLES DE CAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Gresse, Nevers. 32556

Ventes

30 AGNEAUX né-gras, cause surmorte.

S'adr. à M. GUILLEMAND, 2, rue d'Alsace, à Beaumont-Sarcelles (Nièvre). 31159

GENISSES de six mois, inscrites au Herd-Book charollais.

M. Jacques CHAMPEAU, à Arzembois (Nièvre). 31187

3 GROS TAUREAUX inscrits au Herd-Book, nés en 1922, primes au concours de Nevers 1923.

S'adresser à M. RATHAU, à Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). 31004

AUTOMOBILE PANHARD 10 CV., torpédo 4 places, éclairage électrique. Très bon état.

Garage NANOPO et Cie, Nevers. 30973

TALBOT, conduite intérieure, 9 HP., parfait état, mécanique et de carrosserie, modèle 1923-1924. Prix extrêmement réduit.

S'adresser GRAND GARAGE DU MORVAN BOBIN Frères, rue du Moulin-d'Écorce, Nevers. 31156

AUTOMOBILES CITROEN 1, 5 H.P., 3 places.

1 CARIOLLET 5 H.P.

1 CONDUITE intérieure, 3 places, 10 H.P.

1 TORPEDO 4 places 10 HP.

1 ZEBRE 7 HP., conduite intérieure 3 places.

1 TORPEDO Berliet 12 H.P.

Grand garage E. BARRE, 95 rue de Paris, Cosne. 30584

Un MANTELET (fourneau) pour tous pays (17 poids), patées et queues naturelles. bonne occasion.

Une CHEMINÉE émaillée, feu continu, marque pied-seul, bon état. Prix à débattre.

Bureau du journal. 31152

Personnel

UN DEBÂNDÉ

JEUNE HOMME, connaissant l'assurance, COMME ASSOCIE dans agence générale, ayant portefeuille incendie, accidents et vie, de sociétés de feu ordre bien connus. Promesse de succession prochaine. Affaire d'avenir.

Bureau du journal. 31157

Pour une bonne et rapide livraison de CALENDRIERS

Pochettes, Tableaux, Blocs à effeuiller, Livrables de suite. Par retour envoi d'échantillons.

S'adr. Et. Ab. BALANDRA, Chalon-saône

On demande représentants actifs et sérieux

Consulter aux nouveaux catalogues, pour se tenir à jour. Brochure in-16, n° 2.50 chez l'auteur

Villa Edward-Marcel, à Wimers (P-de-L).

PAILLARD-DUPAIN

Vous procurez à des prix inconnus partout ailleurs tout ce dont vous avez besoin

POUR HOMMES

COMPLETS cérémonie, chevrotte et serge noirs ou bleus, 225, 195 70

COMPLETS serge et croscock, q uallé extra, façon grands tailleurs 3 45 280 275

CHAPEAUX feutre, cape ou souple, très belle qualité, 30, 25 et 18

CHEMISES blanches, madapolan extra, à plis et broderies, 25, 20, 27 et..... 23

GANTS cérémonie, glacés et fil sublé 23.65, 7.95 et..... 4.85

POUR DAMES

ROBES DE MARIÉES toile de laine et toile de soie, garni broderies, Haute nouveauté, 120, 100, 79 et... 60

ROBE de MARIÉE, modèle riche; façon haute couture, en satin et crepe de chine, 229, 189, 149 et.... 119

PARURES DE MARIÉES comprenant la couronne, le bouquet de corsage, en oranger fin, livré dans un joli carton, 25, 19, 15, 9, 8, 95 et... 5.60

PARURES LINGERIE, en beau madapolan ou mansouk ornées dentelles ou broderies, 42, 34, 32 et 17

FAUX-COLS, PARURES, BOUTONS, BAS, GANTS MOUTONS BRODES AVANT TOUT ACHAT, VOIR NOS PRIX ET NOS ETALAGES

N'a-t-on plus de difficultés pour se MARIER ? Parce que les GRANDS MAGASINS

Maladies de la Femme

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'éprouvent pas de congestions, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

Jouvence de l'Abbé Soury

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies Intérieures, suites de Cou-turets, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, etc., retrouvent un soulagement à leurs souffrances en employant la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Âge doivent faire la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer, et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 7 fr. 75.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

Etude de M. DARCES, huissier-greffier à Courson.

A vendre aux enchères Volontairement pour cause de cessation de culture.

Le dimanche 23 novembre 1925, à 14 heures.

Au domaine de Boulois, commune de Druyes.

BEAU BATAIL ET TRES BON MATERIEL AGRICOLE

I. — CHEVAUX

1 cheval hongre, 8 ans ; 1 jument pleine, 8 ans ; 1 jument pleine, 7 ans ; 1 jument pleine, 10 ans.

II. — VACHES

1 taureau 2 ans, pure race normande, très doux et excellent géniteur ; 1 vache 3 ans fraîche de lait ; 1 vache pleine de 6 mois ; 1 vache 7 ans, pleine de 5 mois ; 1 vache 7 ans, pleine de 6 mois ; 1 vache 6 ans, pleine de 5 mois ; 1 vache 8 ans, pleine de 3 mois ; 1 vache 2 ans, avec veau ; 1 mâle ; 1 vache 8 ans, pleine de 8 mois ; 6 génisses de différents âges.

III. — MATERIEL DE CULTURE

entièrement à l'état de neuf Moissonneuse-lieuse « Mac Cornick », coupe 1 m. 80, n'ayant fait qu'une campagne. Faucheuse à bois « Mac Cornick », réteau Walluis, semoir à céréales sur extirpateur 13 dents « Piller », semoir à betteraves à 1 billon, semoir à maïs, 1 rouleau à 1 et 2 chevaux. 1 biseau. Renard n° 7, 2 charmes complètes avec barre à trois chevaux et sacs de recharge. 2 herbes artilocées, 1 herse fixe, 1 chariot complet, 1 charrette fort modèle complète, 2 tonneaux, 2 coupe-racines, 1 concasseur à tous grains, 1 filburv 1 râtelier double pour moutons, harnais complets pour chevaux, foras colliers, selles, traits, etc. Pompe à purin, couveuse 60 œufs, éleveuse artificielle et autres outillages de ferme.

Rien ne sera vendu avant la vente.

Au comptant, frais